

Rapportu d'attività 2025





RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE 2025

Rédaction : Cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse, Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse.

Conception et mise en page : Cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse, Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse.

Impression : Service reprographie CDC.

Crédits photos : Collectivité de Corse, Assemblée de Corse.

©Assemblée de Corse - 2026

Suntà.

4.

EDITOS

6.

U "TROMBI"

8.

**L'AZZIONE
DI A PRESIDENZA**

- Le processus pour l'évolution institutionnelle de la Corse et l'autonomie
- Les dérives mafieuses
- Corsica Pruspettiva 2050
- Azzione Europea è internaziunale
- Incontri prutoculari è internaziunali
- Temps forts sur les plans, historique, politique, culturel ou sociétal

50.

**L'ATTIVITÀ
DI U SICRITARIATU
GENERALE**

- Les activités liées aux séances et aux commissions
- Les activités liées aux fonctions supports : Assistance Juridique, Technique et Administrative
- Les activités liées aux initiatives parlementaires

éditos.

EN PRISE AVEC LES RÉALITÉS DE LA CORSE

La lutte contre les dérives mafieuses, avec l'interpellation des services régaliens, l'engagement résolu et unanime des élus, l'implication dans leurs domaines de compétences des services de la Collectivité et le vote d'un dispositif inédit autant qu'ambitieux mobilisant la société insulaire. Une commission ad hoc consacrée aux moyens de faire évoluer la politique sectorielle de la langue vers une véritable politique linguistique pour la Corse, comme il n'en existe pas ailleurs dans les régions françaises. Le début de la IV^e mandature de l'Assemblea di a Giuventù, instance novatrice sans guère d'équivalent dans les autres régions d'Europe, qui permet à une partie de la jeunesse corse de débattre, émettre des avis et produire des rapports au plus près des institutions. L'élaboration du deuxième rapport d'activité du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques, animé majoritairement par les représentants des citoyens et du monde associatif, consacré au coût des transports maritimes pour les marchandises arrivant ou sortant de l'île. Les conférences-débats organisées, dans le cadre du dispositif "Corsica Pruspettiva 2050", sur des questions centrales pour le futur de la Corse. La relance, après plusieurs années d'interruption, de l'Assemblea di i Zitelli, véritable démarche d'apprentissage de la démocratie par les jeunes scolaires.

Autant d'exemples d'une Assemblée de Corse n'hésitant pas à sortir du cadre ordinaire de ses compétences pour se confronter aux principaux défis de l'avenir et du présent, pour aller à la rencontre de la jeunesse et des citoyens, en leur donnant la parole et en leur confiant des missions institutionnelles.

Autant d'illustrations du quotidien des hommes et des femmes composant le secrétariat général de l'Assemblée de Corse, venant s'ajouter à l'exercice habituel de leurs missions, et qui les amènent à participer –sur un plan professionnel –et à réfléchir –en leur qualité d'acteurs sociaux –à de grands enjeux d'avenir pour le peuple Corse.

Des agents expérimentés, volontaires et réactifs qui en dépit de moyens limités apportent une contribution constante aux institutions et en retour, se forment et progressent avec elles.

**U SECRETARIU GENERALE
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
SERGE TOMI**

CARI CUMPATRIOTTI,

Sò felice di presentavvi u raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica per u 2025.

Quist'annu hè statu, per a Corsica, un annu d'impegnu, di respunsabilità è di mubilizazione cullettiva.

In un mondu impruntatu di cunflitti geopolitichi maiò, d'incertitudine ecunomiche è di e grande questione chì traversanu e nostre demucrazie, l'Assemblea di Corsica hà cuntinuatu a so azzione cù a listessa primura ogni ghjornu : difende l'interessi di a Corsica è di i Corsi, preparà u so avvene è rinfurzà a so piazza in Europa è in u Mediterraniu.

Cette année a d'abord été celle de la poursuite déterminée du processus d'évolution institutionnelle de la Corse. À travers le dialogue engagé avec l'État, les rencontres régulières avec les autorités gouvernementales et l'accueil en Corse de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'avenir institutionnel de notre île, nous avons continué à porter la conviction qu'un statut d'autonomie constitue la réponse la plus adaptée aux défis auxquels notre territoire est confronté.

L'année 2025 restera également marquée par la mobilisation engagée contre les phénomènes d'emprise mafieuse. Les travaux initiés en 2022 ont trouvé un prolongement décisif avec la tenue de la Commission Permanente élargie du 24 février et de la session extraordinaire du 27 février. Ces échanges, auxquels ont participé élus, représentants de la société civile, collectifs, associations, institutions judiciaires, universitaires et acteurs économiques, ont permis de faire progresser une prise de conscience collective autour d'un enjeu majeur pour l'avenir de notre société.

Au-delà des convergences et des débats parfois exigeants qu'impose un sujet d'une telle gravité, une conviction s'est affirmée : la lutte contre l'emprise mafieuse ne pourra être gagnée que par la mobilisation conjointe des institutions, des citoyens et des forces vives de notre territoire.

La création de la commission consultative dédiée à cette question constitue une étape importante dans cette démarche de long terme.

L'année écoulée a également confirmé la place croissante de la Corse sur la scène européenne et internationale. Mon élection à la présidence d'un groupe politique du Comité européen des Régions, puis à la présidence de la Commission des Îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, a permis de renforcer la visibilité de notre île et de porter plus fortement la voix des territoires insulaires.

Qu'il s'agisse de la défense de la politique de cohésion, de la reconnaissance de l'insularité, des enjeux méditerranéens ou des coopérations transfrontalières avec la Sardaigne et l'Italie dans le cadre du Traité du Quirinal, la Corse a démontré sa capacité à être force de proposition et acteur des grands débats européens.

Cette présence renouvelée s'est également traduite par des initiatives fortes en faveur de la paix, notamment au Proche-Orient, de la coopération entre les peuples et de la défense du droit international, valeurs auxquelles l'Assemblée de Corse demeure profondément attachée.

Enfin, je veux saluer le travail de l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse, des groupes politiques, des instances consultatives, de l'Assemblea di a Giuventù, des agents de la Collectivité de Corse ainsi que tous les partenaires institutionnels, associatifs et citoyens qui contribuent quotidiennement à la vitalité de notre démocratie insulaire.

Per esse pronti à risponde à l'inghjochi di dumane, ci tocca à tene sta capacità à scambià, dibatte è custruì insemi. Ghjè cusì ch'ella cuntinuerà d'agisce a vostra Assemblea : à u serviziu di a Corsica, di a so giuventù, di a so demucrazia è di u so avvene.

**A PRESIDENTE
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

* U “TROMBI”

ASSEMBLEA DI CORSICA.

- FÀ POPULU INSEME
- UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE
- AVANZEMU
- CORE IN FRONTE
- UN'ALTRA STRADA
- NON INSCRIT



U VICE PRESIDENTE
HYACINTHE VANNI



**A PRESIDENTE
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**
MARIE-ANTOINETTE
MAUPERTUIS



A VICE PRESIDENTE
NADINE NIVAGIONNI



JEAN-CHRISTOPHE
ANGELINI



DANIELLE
ANTONINI



VERONIQUE
ARRIGHI



SERENA
BATTEZZINI



PAUL-FELIX
BENEDETTI



DIDIER
BICCHIERAY



JEAN-MARC
BORRI



VANINA
BORROMEI



MARIE-CLAUDE
BRANCA



PAUL-JOSEPH
CAITUCOLI



FRANÇOISE
CAMPAGNA



*PAULE
CASANOVA NICOLAÏ



MARIE-HELENE
CASANOVA-SERVAS



ANGELE
CHIAPPINI



CATHY
COGNETTI-TURCHINI



ANNA MARIA
COLOMBANI



ROMAIN
COLONNA



CHRISTELLE
COMBETTE



FREDERIQUE
DENSARI



SANTA
DUVAL



MURIEL
FAGNI



PETRU ANTONE
FILIPPI



LISA
FRANCISCI-PAOLI



EVELINE
GALLONI D'ISTRIA



PIERRE
GHIONGA



JEAN-CHARLES
GIABICONI



JOSEPHA
GIACOMETTI-PIREDDA



PIERRE
GUIDONI



VANINA
LE BOMIN



GHJUVAN'SANTU
LE MAO



JEAN-JACQUES
LUCCHINI



DON JOSEPH
LUCCIONI



*ANTONIA
LUCIANI



SAVERIU
LUCIANI



SANDRA
MARCHETTI



MARIE-THERESE
MARIOTTI



*FLORA
MATTEI



GEORGES
MELA



JEAN-MARTIN
MONDOLONI



PAULA
MOSCA



JEAN-PAUL
PANZANI



CHANTAL
PEDINIELLI

* DI U 31 DICEMBRE DI U 2025

U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA.



BIANCA
FAZI



GUY
ARMANET



LAUDA
GUIDICELLI-SBRAGGIA



JULIEN
PAOLINI



ANGÈLE
BASTIANI



U PRESIDENTE
DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU
DI CORSICA
GILLES SIMEONI



GILLES
GIOVANNANGELI



DOMINIQUE
LIVRELLI



ANNE-LAURE
SANTUCCI



JEAN-FÉLIX
ACQUAVIVA



VANNINA
CHIARELLI-LUZI



*ANTOINE-
JOSEPH PERALDI



MARIE ANNE
PIERI



VERONIQUE
PIETRI



ANTOINE
POLI



PIERRE
POLI



JEAN-NOËL
PROFIZI



JULIETTE
PONZEVERA



LOUIS
POZZO DI BORGO



PAUL
QUASTANA



JEAN-MICHEL
SAVELLI



JOSEPH
SAVELLI



JEAN-LOUIS
SEATELLI



FRANÇOIS
SORBA



CHARLOTTE
TERRIGHI



JULIA
TIBERI



*ELISA
TRAMONI



HERVE
VALDRIGHI



*CHARLES
VOGLIMACCI

u trombi aktualizatu
di a mandatura 2021-2028



I CAMBIAMENTI DI U 2025

L'élection complémentaire
de 3 conseillers exécutifs

4 démissions

1 nouveau groupe

U 24 DI GHJENNAGHJU



XAVIER
LACOMBE

REPLACÉ
PAR CHARLES
VOGLIMACCI

U 16 DI FERRAGHJU



JEAN-FÉLIX
ACQUAVIVA



VANNINA
CHIARELLI LUZI



ANNE-LAURE
SANTUCCI

REPLACÉS PAR ALEX VINCIGUERRA, ANTONIA
LUCIANI ET FLORA MATTEI

U 27 DI MARZU



JEAN
BIANCUCCI

REPLACÉ
PAR ELISA
TRAMONI

U 22 DI MAGHJU



VALÉRIE
BOZZI

REPLACÉE
PAR PAULE
CASANOVA
NICOLAÏ

U 24 DI LUGLIU

CRÉATION
DU GROUPE
UN'ALTRA STRADA

L'11 DI DICEMBRE



ALEX
VINCIGUERRA

REPLACÉ PAR
ANTOINE-JOSEPH
PERALDI

**L'azione
di a presidenza.**

01.



01.1

Le processus pour l'évolution institutionnelle de la Corse et l'autonomie

La Présidente de l'Assemblée de Corse a poursuivi en 2025 une mobilisation constante en faveur de l'aboutissement du processus d'évolution institutionnelle ouvert entre la Corse et l'État. Tout au long de l'année, Marie-Antoinette Maupertuis s'est attachée à défendre le compromis politique issu des discussions conduites avec le Gouvernement et formalisé par les écritures constitutionnelles adoptées à une large majorité par l'Assemblée de Corse en mars 2024.

Dans un contexte marqué par l'instabilité politique nationale et les interrogations sur le calendrier de la réforme constitutionnelle, elle a réaffirmé à plusieurs reprises la nécessité de maintenir le cap fixé et de garantir la poursuite du processus. À l'issue de sa rencontre avec le ministre François Rebsamen au printemps 2025 alors en charge du dossier, elle a salué la confirmation de l'engagement gouvernemental en faveur de la révision constitutionnelle et la perspective d'une consultation rapide du Congrès, considérant que cette étape était essentielle pour donner une traduction juridique aux aspirations exprimées démocratiquement par les institutions corse.

Cette implication s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée dès l'ouverture des négociations institutionnelles. À travers son rapport Autunumia è Benistà, présenté comme la première contribution de la Présidente de l'Assemblée de Corse aux discussions sur l'autonomie, Marie-Antoinette Maupertuis a constamment défendu une conception de l'autonomie fondée sur la responsabilité démocratique, l'adéquation des politiques publiques aux réalités insulaires et la reconnaissance des spécificités historiques, linguistiques, culturelles et territoriales de la Corse.

Cette implication s'est également traduite par un important travail de dialogue avec l'Assemblée nationale. En février 2025, la Présidente de l'Assemblée de Corse a participé à l'accueil de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'avenir institutionnel de la Corse, conduite par le président de la Commission des lois, Florent Boudié. Durant plusieurs jours, à Ajaccio, Ucciani et Bastia, les parlementaires ont rencontré les élus de la Collectivité de Corse, les groupes politiques, les acteurs institutionnels et de nombreux représentants de la société civile afin d'évaluer les conditions de mise en œuvre du projet d'autonomie. Ces échanges ont permis de présenter aux députés le cheminement ayant conduit au consensus dégagé autour des écritures constitutionnelles adoptées par l'Assemblée de Corse en mars 2024 et de rappeler l'attachement des élus corses au respect des engagements pris entre l'État et la Corse. La venue de cette mission a constitué une étape importante dans la préparation des travaux parlementaires et dans l'ancrage du dossier corse au sein du débat national.

Cette mission a notamment permis de mettre en évidence le caractère largement transpartisan du compromis élaboré en Corse, plusieurs groupes ayant exposé devant les députés les raisons qui les avaient conduits à soutenir une solution institutionnelle commune malgré des positions initiales parfois divergentes. Pour l'Assemblée de Corse, cette capacité à construire un consensus démocratique constituait l'un des principaux arguments en faveur de la poursuite du processus et de son inscription à l'ordre du jour des institutions nationales.

L'année 2025 aura ainsi été marquée par un travail soutenu de pédagogie institutionnelle et de mobilisation politique visant à préserver les acquis du dialogue engagé avec l'État et à créer les conditions de cette réforme indispensable. Dans cette perspective, la Présidente de l'Assemblée de Corse a constamment rappelé que l'autonomie ne constituait pas une fin en soi, mais un outil au service du développement, de la démocratie locale et de la préservation des intérêts fondamentaux du peuple corse.



01.2

LES DERIVES MAFIEUSES

A PAROLLA DI A PRESIDENTE

La réflexion engagée par les institutions corse sur les phénomènes d'emprise mafieuse ne peut être dissociée des drames humains qui ont profondément marqué la société insulaire et contribué à faire émerger une prise de conscience collective.

À cet égard, une pensée particulière doit être adressée à Chloé Aldrovandi, dont la disparition tragique a bouleversé la Corse bien au-delà des cercles institutionnels. Son décès a incarné, aux yeux de nombreux citoyens, la violence aveugle et les conséquences les plus insupportables des logiques criminelles qui frappent aujourd'hui l'île.

Au-delà de l'émotion légitime suscitée par ce drame, son souvenir rappelle l'impérieuse nécessité de poursuivre avec détermination le combat contre toutes les formes d'emprise mafieuse, de violence organisée et d'intimidation qui fragilisent le lien social, menacent les libertés individuelles et compromettent l'avenir des jeunes générations.

L'hommage rendu à Chloé Aldrovandi ne relève pas seulement du devoir de mémoire. Il constitue également un appel à la responsabilité collective. La mobilisation des institutions, des élus, de la société civile, des acteurs éducatifs, économiques et associatifs trouve sa justification première dans la protection de la vie humaine et dans la volonté de construire une société où plus aucun enfant, plus aucun jeune, plus aucune famille ne puisse être victime des conséquences directes ou indirectes de la criminalité organisée.

Dans cette perspective, la démarche engagée par la Collectivité de Corse s'inscrit dans un objectif qui dépasse la seule mise en œuvre de politiques publiques : celui de préserver l'espérance d'une société corse libre, démocratique, apaisée et protectrice pour sa jeunesse. Le souvenir de Chloé Aldrovandi demeurera à cet égard une exigence morale permanente, rappelant à chacun l'urgence d'agir et la nécessité de maintenir une mobilisation collective dans la durée.



UNE PRIORITÉ DÉMOCRATIQUE MAJEURE

Marquée par des drames d'une violence inouïe ayant profondément bouleversé notre société, l'année 2025 a constitué une étape décisive dans l'engagement en faveur de la lutte contre les dérives mafieuses.

Cette action s'inscrit dans la continuité d'un travail engagé dès novembre 2022, lorsque l'Assemblée de Corse avait ouvert un cycle inédit de réflexion et de concertation consacré à ce phénomène, réunissant élus, institutions consultatives, universitaires, représentants associatifs et collectifs citoyens.

Sous l'impulsion constante du Président du Conseil exécutif et de la Présidente Marie-Antoinette Maupertuis, ce processus démocratique a permis de dépasser les seules approches sécuritaires pour appréhender la question mafieuse dans toutes ses dimensions : politique, économique, sociale, culturelle, éducative et éthique.

Face à l'aggravation de la violence criminelle dans l'île, marquée par la persistance d'homicides, d'extorsions, de trafics et de phénomènes d'intimidation susceptibles d'affecter profondément le fonctionnement démocratique, l'Assemblée de Corse a affirmé sa volonté de ne plus laisser ces questions dans le seul registre du commentaire ou de la dénonciation, mais de les inscrire durablement au cœur de l'action publique.

Tout au long de l'année, la Présidente a veillé à maintenir un dialogue permanent avec les collectifs anti-mafia, les acteurs institutionnels, les représentants du monde judiciaire et l'ensemble des sensibilités politiques représentées au sein de l'hémicycle, dans un esprit de responsabilité collective et de défense de l'intérêt général.



UNE SESSION HISTORIQUE CONSACRÉE AUX PRATIQUES MAFIEUSES

Point d'orgue de cet engagement, la première session ordinaire de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 février 2025 a constitué un moment institutionnel majeur.

Dès l'ouverture des travaux, la Présidente de l'Assemblée de Corse a rappelé la portée historique de la démarche engagée depuis 2022, soulignant qu'elle constituait une première à l'échelle de la Corse, mais également un exercice démocratique original au regard des expériences françaises et européennes.

Dans son intervention, elle a replacé la lutte contre les pratiques mafieuses dans une perspective profondément politique et humaine. Évoquant les victimes récentes de la violence criminelle, elle a rappelé que cette question dépassait les débats sémantiques et concernait directement l'avenir même du peuple corse.

La Présidente a ainsi affirmé avec force que ce combat était celui de la liberté, de la démocratie et de la survie collective, rappelant que la Corse ne pouvait accepter que les logiques de peur, d'intimidation et de violence continuent de déterminer le destin de ses habitants.

Cette séquence institutionnelle a été marquée par la présence exceptionnelle de Leoluca Orlando, député européen et ancien maire de Palerme, figure internationale de la lutte contre la mafia sicilienne. Le ministre de la Justice, Gérald Darmanin, était également présent.



LE REGARD DE LEOLUCA ORLANDO : L'EXPÉRIENCE DE PALERME AU SERVICE DE LA CORSE

À l'invitation de la Présidente de l'Assemblée de Corse et du Président du Conseil exécutif, Leoluca Orlando a apporté un témoignage d'une portée considérable. Son intervention a permis d'éclairer les travaux de l'Assemblée à travers l'expérience palermitaine de lutte contre Cosa Nostra. Il a rappelé que la mafia n'était pas seulement une addition d'actes criminels, mais un véritable système de pouvoir visant à contrôler les institutions, l'économie et la société.

Insistant sur la nécessité de nommer les phénomènes pour mieux les combattre, il a souligné que le principal danger résidait dans la banalisation ou la négation de l'emprise mafieuse.

Mais son message a également porté un message d'espoir. À travers l'exemple de Palerme et de la Sicile, il a démontré qu'aucune société n'était condamnée à subir durablement la domination des logiques mafieuses dès lors qu'elle choisissait collectivement de défendre les valeurs démocratiques, l'éducation, la culture et la citoyenneté.

L'Assemblée de Corse a salué cette contribution comme un soutien précieux à la démarche engagée par les institutions corses, inscrivant symboliquement la Corse dans un réseau méditerranéen de résistance aux phénomènes mafieux.



UN DIALOGUE DIRECT AVEC L'ÉTAT SUR LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE



La présence du ministre de la Justice a constitué un autre temps fort de cette session.

Gérald Darmanin a reconnu la gravité de la situation et salué explicitement le travail accompli par les institutions de Corse en matière de lutte contre les dérives mafieuses.

Cette venue a permis d'ouvrir un dialogue institutionnel direct sur les dispositifs judiciaires et pénaux appelés à renforcer la lutte contre la criminalité organisée.

Tout en accueillant favorablement l'annonce d'un renforcement des moyens judiciaires, la Présidente de l'Assemblée de Corse a constamment défendu une ligne claire : soutenir une politique pénale cohérente et efficace, tout en demeurant vigilante quant au respect des libertés fondamentales, des droits de la défense et de l'équilibre territorial de l'organisation judiciaire.



LE VOTE UNANIME DE LA DÉLIBÉRATION DU 28 FÉVRIER 2025

Les travaux engagés ont abouti, le 28 février 2025, à l'adoption à l'unanimité de la délibération "Relative à la lutte contre les pratiques mafieuses : propositions pour une société corse libre, apaisée et démocratique".

Ce vote unanime traduit la capacité de l'Assemblée de Corse à dépasser les clivages pour exprimer une volonté commune face à un phénomène identifié comme une menace directe pour la démocratie, l'économie et la cohésion sociale.



Le texte adopté comprend une trentaine de mesures structurées autour de cinq grands axes :

L'ÉTHIQUE PUBLIQUE ET LA PRÉVENTION DES ATTEINTES À LA PROBITÉ

LA PROTECTION DES SECTEURS ÉCONOMIQUES EXPOSÉS AUX RISQUES D'INFILTRATION CRIMINELLE

LA LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES COMMERCE ILLICITES

LE RENFORCEMENT DE L'ANALYSE ET DU TRAITEMENT JUDICIAIRE DES PRATIQUES MAFIEUSES

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE LA LÉGALITÉ À TRAVERS L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LA CITOYENNETÉ

Par cette délibération, l'Assemblée de Corse a notamment affirmé que le refus des pratiques mafieuses devait devenir une priorité permanente de l'action publique de la Collectivité de Corse.

Elle a également validé la création d'une instance consultative dédiée à cette question, soutenu le développement d'outils de sensibilisation de la jeunesse, encouragé la réutilisation sociale des biens confisqués et demandé l'instauration d'un dialogue institutionnel régulier avec les autorités judiciaires.

DE LA DÉLIBÉRATION À L'OPÉRATIONNALISATION : CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DÉDIÉE À LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES

À l'issue de la session de février, la Présidence de l'Assemblée de Corse a veillé à engager la phase d'opérationnalisation des mesures adoptées.

Dans ce cadre, un dialogue institutionnel a été initié avec les autorités judiciaires de l'État afin de donner corps aux orientations votées par l'Assemblée.

La réunion de travail organisée à Bastia le 28 avril 2025 avec la Première Présidente de la Cour d'appel et le Procureur général s'inscrit dans cette dynamique. Elle a permis d'aborder les perspectives d'évolution de l'organisation judiciaire en Corse, l'articulation avec les nouveaux dispositifs nationaux annoncés par le Gouvernement et les conditions d'un renforcement durable de la politique pénale sur l'île.

Cette démarche illustre la volonté constante des élus de l'Assemblée de Corse de faire de la lutte contre les pratiques mafieuses non pas une séquence ponctuelle, mais une politique publique suivie, évaluée et inscrite dans le temps long.

La dynamique engagée lors de la séquence de février 2025 a trouvé une véritable traduction institutionnelle concrète avec la création, par l'Assemblée de Corse, d'une commission consultative dédiée à la lutte contre les phénomènes et pratiques mafieux le 31 octobre 2025. Cette commission constitue l'aboutissement direct des travaux engagés depuis la résolution du 18 novembre 2022 et répond à l'une des demandes les plus constantes exprimées lors des ateliers, à savoir la mise en place d'un cadre permanent permettant d'assurer le suivi, l'évaluation et l'approfondissement des politiques publiques de prévention et de lutte contre l'emprise mafieuse.

Adoptée à l'unanimité après amendements, cette nouvelle instance est chargée d'analyser les phénomènes mafieux et d'étudier leurs conséquences sur la société corse, dans une logique de suivi continu plutôt que de traitement ponctuel de la problématique. Son installation marque ainsi le passage d'un cycle de réflexion et de diagnostic à une phase d'action institutionnalisée, inscrite dans la durée.

La composition retenue traduit la volonté d'associer l'ensemble des parties prenantes qui ont contribué aux travaux préparatoires. La commission, co-présidée par la conseillère Antonia Luciani pour le collège des élus, rassemble ainsi 35 membres, répartis entre 16 élus de la Collectivité de Corse, 6 représentants des institutions consultatives et 13 membres issus de la société civile, parmi lesquels figurent notamment les collectifs et associations engagés dans la lutte contre la mafia. Cette organisation vise à préserver l'esprit de concertation qui a caractérisé les 35 réunions de travail menées depuis 2022 et à garantir une représentation équilibrée entre légitimité démocratique, expertise institutionnelle et expérience de terrain.

À travers cette commission, l'Assemblée de Corse se dote d'un outil permanent susceptible d'assurer plusieurs fonctions complémentaires : observation des évolutions du phénomène mafieux, suivi des mesures adoptées par l'Assemblée de Corse, production d'analyses et de recommandations, identification des secteurs particulièrement exposés aux risques d'infiltration criminelle et évaluation de l'efficacité des dispositifs mis en œuvre. Cette démarche répond directement aux préoccupations exprimées lors de la Commission Permanente élargie du 24 février 2025, notamment en matière de transparence, de commande publique, d'urbanisme, de gestion des déchets, de prévention de la corruption et de sensibilisation de la jeunesse.

Au-delà de sa vocation consultative, cette instance est appelée à devenir un espace pérenne de dialogue entre élus, institutions et société civile. Elle doit permettre de maintenir la mobilisation collective observée au cours de la séquence de février 2025, d'objectiver le débat public par la production d'éléments d'analyse réguliers et de contribuer à l'émergence d'une véritable culture de vigilance démocratique face aux mécanismes d'emprise criminelle.

En 2025, l'Assemblée de Corse a ainsi confirmé son rôle de lieu de débat, d'impulsion et de proposition face à un défi qui engage l'avenir même de la société corse. À travers cette mobilisation collective, portée avec détermination, les institutions de Corse ont affirmé une conviction forte : la démocratie, la citoyenneté et la culture de la légalité constituent les réponses les plus durables aux logiques mafieuses et aux violences qui les accompagnent.

LA COMPOSITION

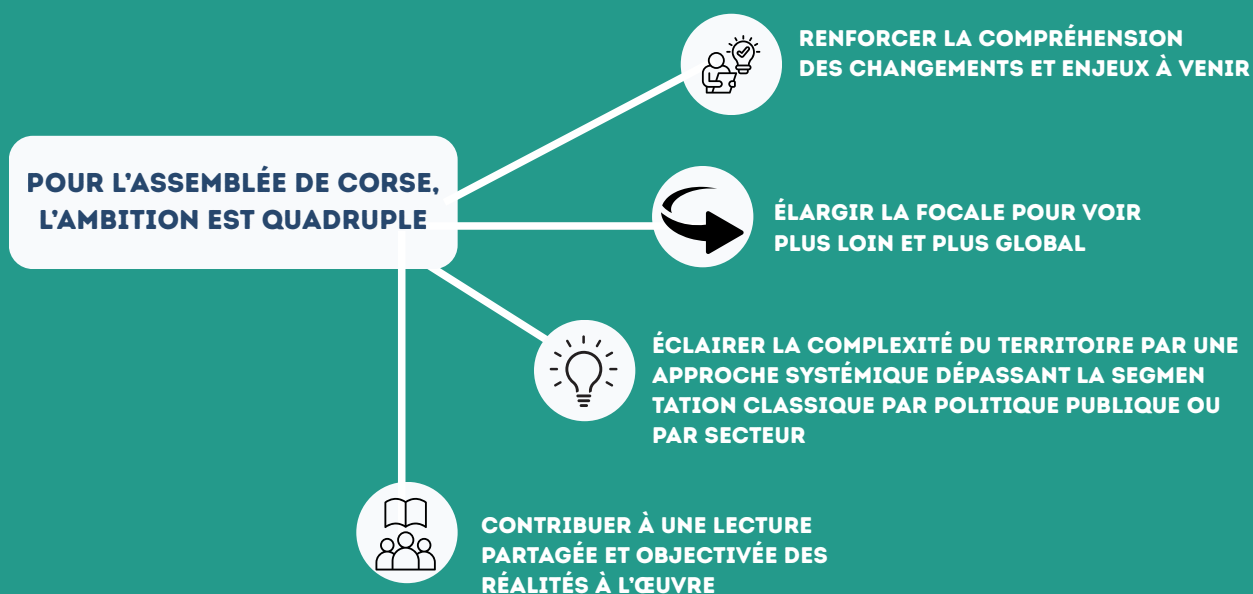


01.3

Corsica Pruspettiva 2050

Lancée fin 2022 par l'Assemblée de Corse, la démarche Corsica Pruspettiva 2050 mène une réflexion de long terme sur les transformations susceptibles de façonner l'avenir du territoire à l'horizon d'une génération. Elle intervient dans un contexte d'accélération des mutations climatiques, démographiques, sanitaires, géopolitiques, technologiques, économiques et sociales.

En croisant ces dynamiques, Corsica Pruspettiva 2050 propose une lecture des changements à l'œuvre et des effets combinés qu'ils peuvent produire à l'échelle de l'île, afin d'éclairer les décisions politiques de long terme en proposant une vision globale des évolutions possibles, au-delà des seuls signaux conjoncturels.



Cet exercice prospectif vise ainsi à construire un outil d'aide à la décision à destination des élus de l'Assemblée de Corse, afin de mieux appréhender l'impact des tendances globales de long terme ou des chocs exogènes sur l'île. Il participe également au renforcement de l'expertise interne de l'Assemblée de Corse, en consolidant une compréhension fine des dynamiques extérieures et de leurs interactions avec les spécificités insulaires, afin d'accompagner des décisions stratégiques inscrites dans la durée.

La démarche est pilotée par un laboratoire de prospective composé d'un représentant par groupe politique de l'Assemblée de Corse, de six personnalités qualifiées ainsi que d'un représentant par instance consultative de l'Assemblée (CESECC et Assemblea di a Giuventù).

L'OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Dans la continuité des actions menées en 2024, telles que la réalisation du temps 0, la production des notes de cadrage des personnalités qualifiées, l'identification des variables clés et du partenariat avec l'OCDE, l'année 2025 a été consacrée à la finalisation du socle prospectif et des scénarios pour le futur de la Corse.

LE SOCLE PROSPECTIF

Le laboratoire de prospective a retenu cinq enjeux pour le territoire corse qui constituent la base des analyses.

Ces enjeux ont été déclinés en 24 variables socio-démographiques, économiques et environnementales considérées comme clés pour le territoire.

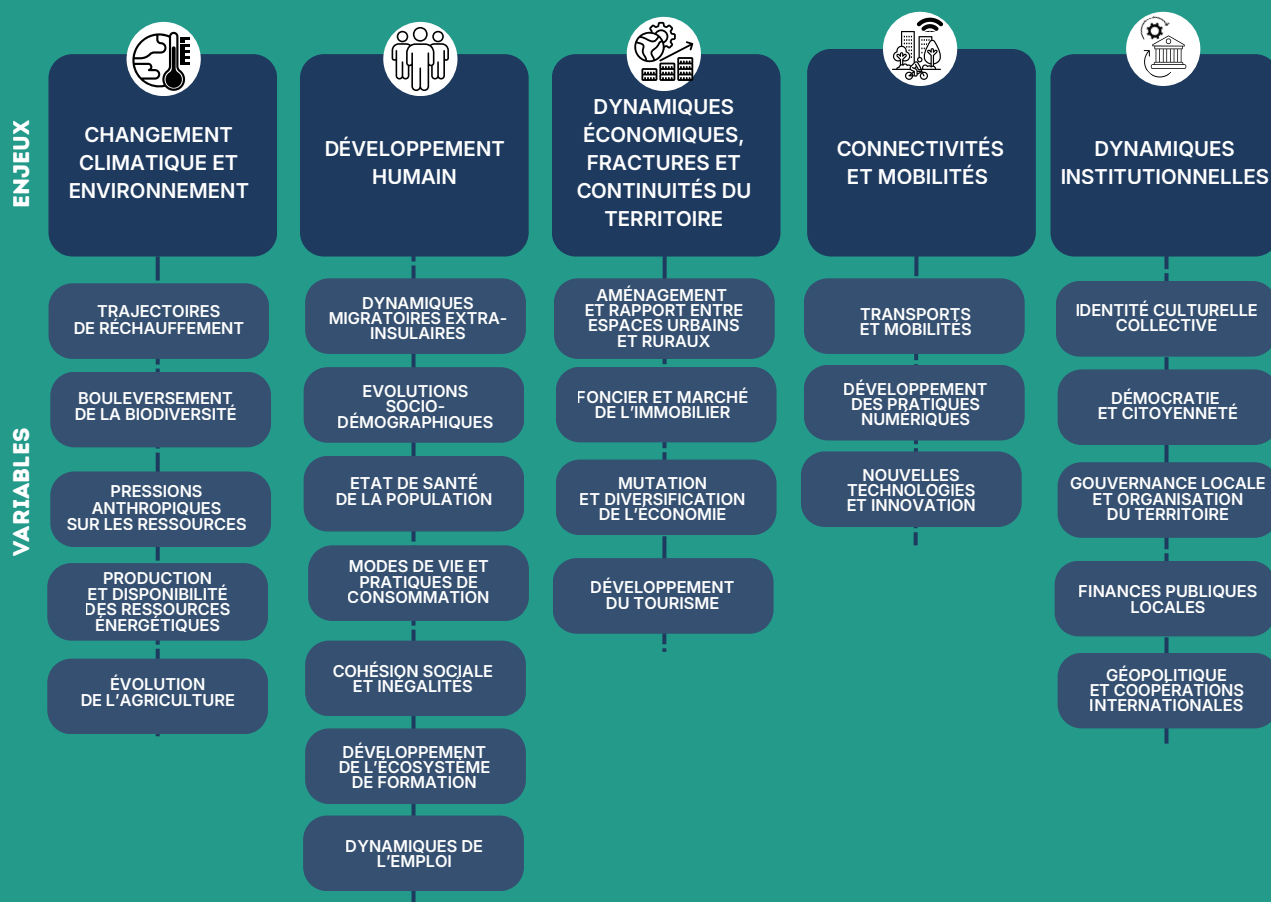
Chacune de ces variables a fait l'objet d'une étude détaillée et a donné lieu à une "fiche-variable" présentant de manière synthétique les évolutions passées, les tendances en cours de la variable considérée.

Ces variables étant interdépendantes, une analyse structurelle a été réalisée afin d'identifier et de détailler les liens d'influence et de dépendance entre elles. L'analyse structurelle avait deux objectifs complémentaires : réaliser une représentation suffisamment exhaustive du système étudié et déterminer les variables les plus impactantes.

L'intégralité de ce document a été présenté à la session de l'Assemblée de Corse du 1er et 2 octobre 2025.



RAPPORT D'INFORMATION RELATIF À L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE CORSICA PRUSPETTIVA 2050



LES VISIONS DU CESECC ET DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ

En juillet 2025, deux ateliers de travail ont réuni le bureau du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse (CESEC) et la conférence des présidents élargie de l'Assemblea di a Giuventù, afin de recueillir les représentations du futur de la Corse à l'horizon 2050. Ces ateliers visaient à nourrir une réflexion collective sur les trajectoires possibles du territoire. Quatre fictions prospectives ont été mobilisées comme supports de discussion : elles ne constituaient ni des scénarios prédictifs ni des trajectoires arrêtées, mais des dispositifs destinés à faire réagir les participants et à révéler leurs perceptions du futur. Ces ateliers ont mis en lumière des points de convergence et de divergence, ainsi que de fortes attentes des jeunes et de la société civile.

En définitive, ces travaux mettent en évidence une représentation du futur marquée moins par des visions opposées que par un diagnostic partagé de risques élevés et de marges de manœuvre contraintes. Les chiffres de probabilité révèlent une conscience aiguë des trajectoires spontanées à l'œuvre, tandis que les écarts d'appréciation soulignent des sensibilités différenciées sur les priorités et le rythme des transformations. Ces éléments ont vocation à nourrir la construction des scénarios prospectifs, en intégrant pleinement les risques jugés crédibles et les leviers identifiés comme stratégiques, bien qu'incertains.



L'ATELIER DE TRAVAIL AVEC LE LABORATOIRE DE PROSPECTIVE POUR CONSTRUIRE LES SCÉNARIOS

Afin de construire les scénarios, plusieurs étapes ont été mises en œuvre :

- À partir des tendances et incertitudes identifiées dans les fiches variables, plusieurs hypothèses d'évolution sont construites pour chaque variable (généralement trois à quatre par variable). Pour cela, 50 entretiens ont été réalisés avec des experts de chaque thématique.
- Pour chaque enjeu, les hypothèses relatives aux variables sont combinées entre elles. Par exemple, un enjeu comprenant quatre variables avec trois hypothèses par variable génère 81 combinaisons possibles. Ces combinaisons constituent des micro-scénarios.
- Dix ateliers de travail (deux par enjeu) ont été menés avec des experts de chaque thématique afin de co-construire des micro-scénarios robustes qui ont servi de base à la construction des scénarios globaux. Pour chaque enjeu, un premier atelier a consisté à valider les hypothèses. Un second atelier par enjeu a permis de construire les micro-scénarios.
- Les scénarios ont été construits avec le laboratoire de prospective par la combinaison des micro-scénarios en tenant compte de leurs contraintes d'exclusion et de compatibilité.

LES SCÉNARIOS

Les scénarios sont des représentations cohérentes et contrastées de futurs possibles, incluant des trajectoires souhaitables et non souhaitables. Ils permettent d'explorer le champ des possibles en structurant la réflexion autour de combinaisons plausibles d'hypothèses sur les évolutions des variables.



LE CYCLE DE CONFÉRENCES

Le 25 juillet 2023, un cycle de conférences publiques Corsica Pruspettiva 2050 a été lancé par la Présidence de l'Assemblée de Corse par une séquence consacrée à la démographie. En 2025, la démarche Corsica Pruspettiva 2050 a poursuivi cet engagement, en portant à la tribune du musée de Bastia de grands enjeux prospectifs, par la voix d'universitaires de premier plan, de hauts fonctionnaires, ou d'acteurs privés et institutionnels de Corse comme du continent.

Trois rendez-vous majeurs ont ainsi rythmé l'année autour de thématiques structurantes : Pauvretés et inégalités, Intelligence artificielle et La Méditerranée en 2050. Ces événements, réunissant chacun une centaine de citoyens, d'élus et d'acteurs de terrain, ont permis d'ouvrir des débats riches et transversaux, de diffuser largement les résultats des travaux de prospective, et de nourrir une réflexion collective sur les trajectoires possibles pour la Corse à l'horizon 2050.

PAUVRETÉS ET INÉGALITÉS : PRÉSENTES ET À VENIR

conferenza di u 25 di ferraghju di u 2025



Avec le plus fort taux de pauvreté de France métropolitaine, et une importante dispersion des revenus malgré une augmentation continue du PIB, la Corse semble s'être inscrite dans une dynamique de "croissance appauvrissante". Transversale aux questions évoquées lors des quatre précédentes conférences, la pauvreté revêt différentes définitions, et différentes réalités, qui peuvent être esquissées par les statistiques, théorisées par les sciences sociales, et appréhendées par le terrain.

Nicolas Duvoux (sociologue, Président du Conseil national de lutte contre l'exclusion et la pauvreté), a ainsi présenté les définitions possibles de la pauvreté, et de leur évolution ces dernières années, en proposant d'aller au-delà de la pauvreté monétaire, pour l'élargir conceptuellement à une impossibilité à se projeter positivement dans l'avenir.

La réalité de ces enjeux a ensuite été déclinée à la Corse, du point de vue des statistiques par Christophe Basso (Directeur de l'INSEE), puis du terrain par François Pernin (président de la coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion), avant d'ouvrir le débat aux acteurs des mondes associatif, institutionnel et politique présents dans la salle.



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : ALGORITHMES, ENJEUX, SOLUTIONS

conferenza di u 16 di lugliu di u 2025

L'intelligence artificielle présente le paradoxe d'être un objet encore mystérieux bien que largement débattu. Cette conférence visait à repositionner au cœur du débat ce que recouvre le terme galvaudé aujourd'hui d'intelligence artificielle, les nouveaux défis, environnementaux, éthiques, sociétaux, qu'elle pose, comme les opportunités qu'elle ouvre. François Fleuret (Université de Genève, Meta), a ainsi proposé à cette séquence une entrée technique du fonctionnement de l'ensemble de technologies que l'on appelle intelligence artificielle, pour les démystifier, avant qu'elles ne soient traduites en enjeux et en défis pour la société par Lucile Sassatelli (Université Côte d'Azur), puis en réalités concrètes, pour des startup des industries culturelles et créatives par Jérôme Battistelli (Armada Studios), ou des PME déjà bien implantées par Adrien Angeli (Zeendoc).



LA MÉDITERRANÉE EN 2050 : DE L'ONU À LA CORSE, SIX SCÉNARIOS POUR LE FUTUR

conferenza di u 12 di nuvembre di u 2025

Cette septième conférence a été consacrée aux défis de l'espace méditerranéen à l'horizon 2050. Denis Lacroix (Plan Bleu) et Eloïse Leguérinel (Plan Bleu) ont présenté le rapport MED2050, troisième exercice de prospective du Plan Bleu, publié en 2025, qui dresse les perspectives de la Méditerranée à l'horizon 2050. Ce rapport met notamment en évidence des tendances méditerranéennes majeures en écho direct avec la prospective corse : par exemple, la hausse des températures en Méditerranée qui devrait dépasser les +2°C dès 2040 pour atteindre +2,3°C en 2050, entraînant une élévation du niveau de la mer d'environ 40 cm. Parallèlement, la population des pays méditerranéens continuerait de croître de 20% à 30% pour atteindre entre 630 et 690 millions d'habitants en 2050 (contre environ 520 millions aujourd'hui), plus de la moitié de cette population et des activités pouvant se concentrer sur le littoral d'ici le milieu du siècle (contre 30% à 40% actuellement) avec des conséquences économiques, sociales, environnementales sans précédent.

Au-delà de leur contribution au débat public, ces conférences ont constitué un espace privilégié de collecte d'informations. Elles ont fourni davantage de matière à l'élaboration des scénarios en nourrissant et enrichissant les hypothèses d'évolution sur lesquelles repose leur élaboration.



01.4

Azzione europea è internaziunale

LE COMITÉ DES RÉGIONS

Le Comité des Régions est l'un des organes consultatifs de l'Union européenne, aux côtés du Conseil économique et social européen (CESE). Créé en 1994 à l'initiative de Jacques Delors, il a pour vocation de faire entendre la voix des collectivités locales et régionales dans l'élaboration des politiques européennes. Il joue un rôle essentiel pour rapprocher les citoyens des institutions européennes et les citoyens, en promouvant une gouvernance de proximité et en renforçant la légitimité démocratique de l'Union.

Depuis 2016, la Présidente de l'Assemblée de Corse siège au Comité européen des Régions (CdR), au sein du groupe Alliance Européenne (EA), dont elle assure la présidence depuis 2025.

Elle participe aux sessions plénières ainsi qu'aux travaux de deux commissions : la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance et des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX), et la Commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'Union européenne (COTER).

Son engagement au sein de ces instances européennes s'inscrit dans la défense constante des intérêts de la Corse et des territoires insulaires, en particulier dans le contexte méditerranéen. Il traduit également, pour cette nouvelle mandature, une ambition plus large : celle de défendre une politique de cohésion forte et de conforter le rôle des régions en tant qu'autorités de gestion.





L'ELECTION À LA PRÉSIDENTENCE DU GROUPE ALLIANCE EUROPÉENNE



Lors de la séance d'installation du Comité des Régions pour la mandature 2025-2032, Marie-Antoinette Maupertuis a été élue Présidente du groupe Alliance Européenne. Ce groupe rassemble une vingtaine de membres issus de divers territoires et Etats-Membres comme la Pologne, Lituanie, Roumanie, Irlande, Espagne, et de différentes sensibilités politiques. Le groupe défend une Union européenne fondée sur la subsidiarité et une meilleure prise en compte des nations, régions et autorités locales dans l'élaboration des politiques européennes, une cohésion économique et sociale renforcée entre les territoires, ainsi que la protection des identités et langues régionales.

Il constitue le pendant, au sein du Comité des Régions, de l'Alliance Libre Européenne (ALE) du Parlement européen, dont Max Siméoni fut l'un des fondateurs.

Pour ce mandat de deux ans et demi, elle représente le groupe à la Conférence des Présidents du Comité des Régions ainsi qu'au sein du Bureau.



L'INTERGROUPE DES ÎLES

En juillet 2025, la Présidente a également souhaité relancer l'intergroupe des îles, qui réunit l'ensemble des membres du Comité des Régions issus de territoires insulaires, qu'ils soient ultrapériphériques ou non. Présidé par Marie-Antoinette Maupertuis, l'intergroupe rassemble douze membres titulaires et dix membres suppléants, issus de plusieurs îles et États membres (France, Espagne, Italie, Malte, Irlande, Grèce, Chypre, Danemark, Portugal) et de différents groupes politiques.

L'intergroupe se réunit lors des sessions plénières du Comité des Régions, où il prépare des amendements communs relatifs à l'insularité sur les rapports examinés et prend position sur les enjeux propres aux territoires insulaires.



L'EU ANNUAL BUDGET CONFERENCE

En mai 2025, en tant que rapporteure sur le budget de l'UE, la Présidente a été conviée par le Commissaire européen au budget Piotr Serafin à la Conférence annuelle sur le budget de l'UE, aux côtés notamment de la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen. En tant que représentante du Comité des Régions, elle y a défendu le rôle stratégique des collectivités locales et régionales dans la préparation du futur cadre financier pluriannuel post-2027, plaidant pour une meilleure reconnaissance des autorités de gestion, une simplification des procédures et une véritable territorialisation des politiques européennes, notamment de cohésion.



L'ARLEM

En novembre 2025 à Palerme, lors de l'Assemblée générale euro-méditerranéenne (ARLEM), plateforme réunissant les collectivités des deux rives de la Méditerranée, la Présidente a été nommée co-rapporteuse du rapport sur la mise en œuvre du Pacte pour la Méditerranée, présenté par la Commissaire européenne en charge de la Méditerranée, Dubravka Šuica. Co-rédigé avec le maire de Ramtha (Jordanie), ce rapport doit permettre de traduire en actions concrètes les orientations du Pacte ; son adoption est prévue en octobre 2026.



L'ALLIANCE EUROPÉENNE POUR LA MONTAGNE

En mai 2025, la Présidente, aux côtés du député européen sud-tyrolien Herbert Dorfmann, a lancé l'Alliance européenne pour la montagne, une alliance interinstitutionnelle réunissant le Parlement européen et le Comité des Régions. Cette initiative vise à soutenir et promouvoir les territoires de montagne comme des territoires d'avenir, résilients, vivants et attractifs, et à renforcer leur voix dans les instances européennes.



TRICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE PASQUALE PAOLI L'EVÈNEMENT DE CLÔTURE ORGANISÉ À BRUXELLES

En décembre 2025, dans le cadre du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli et de l'initiative de la Collectivité de Corse "Paoli 300", la Présidente a proposé au Comité des Régions une exposition et une conférence consacrées à Pasquale Paoli. Une centaine de personnes s'y sont rendues, parmi lesquelles le Président et la Vice-Présidente du Comité des Régions, le Vice-Président du Parlement européen Younous Omarjee, ainsi que de nombreux députés européens, venus découvrir Pasquale Paoli, sa vie et son œuvre pour la Corse au siècle des Lumières.



La conférence a été animée par le professeur Antoine-Marie Graziani, en présence également de la Conseillère exécutive en charge de l'année Paoli 300 Bianca Fazi et de la Vice-Présidente de l'Assemblea di a Giuventù.



L'AUDITION PAR LA COMMISSION REGI DU PARLEMENT EUROPÉEN

En juillet 2025, la Présidente a été conviée par la députée européenne Nora Mebarek à être auditionnée par la Commission du développement régional (REGI) du Parlement européen, dans le cadre de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion et de la future stratégie européenne pour les îles. S'exprimant au nom de la Commission des Îles de la CRPM, et donc au nom de plus de 20 millions d'Européens vivant sur des territoires insulaires, elle a défendu la reconnaissance de l'insularité comme condition structurelle et permanente, appelant à l'introduction d'une

clause transversale d'insularité opposable dans l'ensemble des politiques européennes, à un mécanisme d'"island-proofing" testant l'impact de chaque nouvelle législation sur les îles, ainsi qu'au lancement d'un "Pacte des îles" associant Commission, États membres, régions insulaires et société civile.

Elle a également alerté sur le risque d'une recentralisation de la politique de cohésion dans le cadre du futur cadre financier pluriannuel post-2027, rappelant que celle-ci constitue "le cœur battant de l'Union européenne".

LE TRAITÉ DU QUIRINAL SÉMINAIRE ORGANISÉ À BASTIA



Le 7 février 2025 s'est tenu à Nice le Comité transfrontalier du Traité du Quirinal, réunissant les ministres des Affaires étrangères français et italien ainsi que les acteurs locaux et régionaux des frontières terrestres et maritimes des deux États. La Corse y était représentée par la Conseillère exécutive Lauda Guidicelli et la Présidente, aux côtés de la Sardaigne et de l'Assessore sarde aux Transports, Barbara Manca. Ce premier comité de travail a été l'occasion de présenter aux ministres les travaux portés conjointement par les deux îles, et notamment de solliciter un accompagnement sur la liaison de transport entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura. La continuité des liaisons maritimes entre les deux îles a été réaffirmée comme une priorité, et, aux côtés de la Toscane, un plaidoyer commun a été porté en faveur de la coopération transfrontalière maritime.

Les 6 et 7 mars 2025, à l'initiative de la Présidente de l'Assemblée de Corse, s'est tenu au Musée de Bastia un séminaire consacré au Traité du Quirinal et à la frontière maritime entre la Corse et l'Italie, organisé en partenariat avec l'Istituto di Studi sui Sistemi Regionali Federali e sulle Autonomie (ISSIRFA-CNR) et le Master Diplomatie territoriale de l'Université Côte d'Azur.



Cet événement s'inscrit dans la continuité du plaidoyer porté depuis plusieurs années par la Corse pour une véritable prise en compte de l'espace maritime frontalier franco-italien et de la place des îles dans la mise en œuvre du Traité, conformément à la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en juin 2023. Il a en effet rappelé que si le Traité du Quirinal a consacré le concept de "bassin de vie transfrontalier", il ne l'a appliqué qu'à la frontière terrestre, laissant la dimension maritime dans une zone d'ombre alors que, entre Rome et Paris, la Corse n'est pas une périphérie mais un pont, un espace de dialogue et de convergence. Réunissant chercheurs, experts et élus autour de la place de la Corse dans l'arc nord tyrrhénien et en Méditerranée, le séminaire s'est conclu par un débat politique de haut niveau, en présence notamment du Vice-Président du Parlement européen Younous Omarjee et du Président de la Fondation Robert Schuman Jean-Dominique Giuliani, posant les bases d'une réflexion stratégique pour les actions à mener aux niveaux local, national et européen.



LA CRPM : COMMISSION DES ÎLES

L'ELECTION À LA PRÉSIDENTENCE

Le 23 avril 2025, lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue à La Palma (Îles Canaries), la Présidente de l'Assemblée de Corse a été élue Présidente de la Commission des Îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM), pour un mandat de deux ans. Elle devient ainsi la troisième personnalité corse, après Jean Baggioni et Gilles Simeoni, à accéder à cette présidence, ce dernier ayant déjà porté cette fonction entre 2017 et 2021. La CRPM rassemble la majorité des régions maritimes de l'Union européenne, organisées en six commissions géographiques. La Commission des Îles, la plus ancienne d'entre elles puisque fondée en 1980, réunit une vingtaine d'autorités régionales insulaires représentant environ quinze millions d'habitants, de la Méditerranée à la mer Baltique, en passant par l'Atlantique, l'Océan Indien et le Pacifique. Sa mission est de porter, auprès des institutions européennes et des gouvernements nationaux, la reconnaissance des handicaps et vulnérabilités permanents liés à l'insularité, et de promouvoir des politiques mieux adaptées à ces territoires, notamment en matière de cohésion, de transports, d'affaires maritimes, d'énergie et de climat. Elle encourage également la coopération interrégionale entre îles autour de solutions communes.

Dans son discours de candidature, la Présidente a défendu une conception de l'insularité non comme un handicap mais comme une singularité, appelant les territoires insulaires à parler d'une seule voix pour être reconnus comme des partenaires stratégiques à part entière de l'Union européenne. Elle a présenté un programme articulé autour de quatre priorités : faire des îles une priorité de la politique de cohésion post-2027, en pleine application de l'article 174 du TFUE et de l'article 349 pour les régions ultrapériphériques ; accélérer la transition durable des territoires insulaires ; mieux les connecter, pour que l'insularité ne rime plus avec isolement ; et porter un modèle de gouvernance plus inclusif, ancré dans les réalités locales.

Cette élection est intervenue à un moment charnière, alors que l'Union européenne engageait la refonte de ses priorités politiques et budgétaires pour l'après-2027. Dès 2025, la Présidente a multiplié les prises de parole et déplacements pour porter la voix des territoires insulaires, notamment lors du discours d'ouverture de la session Méditerranée à la Conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC-3) à Nice en juin 2025, ainsi qu'à travers une mobilisation constante en faveur de l'inscription d'une véritable clause d'insularité dans les textes européens.



SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN

Le 27 juin 2025, sur proposition de la Présidente et du groupe "Core in Fronte", rejointe par le groupe "Fà Populu Inseme" et des conseillers non-inscrits Pierre Ghionga et Josepha Giacometti-Piredda, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité une motion relative au soutien au peuple palestinien et aux violations du droit international commises par l'État israélien dans la bande de Gaza. Se fondant sur les résolutions des Nations Unies, sur l'arrêt de la Cour internationale de justice du 26 janvier 2024 et sur les conclusions de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU qualifiant certains actes commis à Gaza de potentiellement génocidaires, l'Assemblée a dénoncé les exactions commises par le gouvernement israélien, exigé un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent, et demandé la libération des otages retenus par le Hamas. Elle a également renouvelé son attachement au droit d'Israël à exister dans la paix et la sécurité, tout en appelant les États membres de l'Union européenne à mobiliser l'ensemble des leviers diplomatiques, économiques et juridiques pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire et le respect du droit international. Par cette motion, l'Assemblée de Corse a reconnu l'existence de l'État de Palestine, conformément aux résolutions antérieures de l'ONU, souhaité que le gouvernement français procède sans délai à cette reconnaissance et suspende toute livraison d'armes à l'État d'Israël tant que se poursuivent des opérations contraires au droit international, et affirmé son attachement à ce que les installations militaires françaises et de l'OTAN présentes en Corse et en Sardaigne ne soient pas utilisées à des fins d'intervention au Proche-Orient. **Cette délibération s'inscrit dans la continuité de la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 octobre 2023, qui avait condamné sans réserve les actes du 7 octobre 2023 perpétrés par le Hamas.**

OPPOSITION À LA RECENTRALISATION DU BUDGET EUROPÉEN

Face au projet de règlement présenté par la Commission européenne le 16 juillet 2025 instaurant, pour la période 2028-2034, un Fonds unique pour la cohésion, l'agriculture, la pêche et les affaires maritimes, adossé à des Plans nationaux et régionaux de partenariat négociés exclusivement entre la Commission et les États membres, l'Assemblée de Corse a adopté une motion, portée par le groupe "Fà Populu Inseme", s'opposant fermement à cette nouvelle architecture.

Estimant que cette réforme remet profondément en cause les principes de gouvernance partenariale qui fondent la politique de cohésion de l'Union européenne ainsi que la place reconnue aux collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre des politiques européennes, que ce dispositif mettrait fin à la contractualisation directe entre l'Union européenne et les régions au profit d'une relation exclusivement nouée avec les gouvernements nationaux, l'Assemblée a dénoncé le risque d'une véritable "re-nationalisation" des politiques de cohésion, agricole et de la pêche, contraire à trente années de construction d'une gouvernance multiniveaux.

Elle a souligné que la Corse bénéficie, depuis la mise en place des programmes FEDER/FSE+ et FEADER, d'un dialogue direct avec la Commission européenne, garantissant une adaptation fine des financements aux spécificités insulaires : un acquis que la disparition de ces outils contractuels remettrait directement en cause. L'Assemblée de Corse a ainsi apporté son plein soutien à l'avis adopté à l'unanimité par le Comité européen des Régions, et appelé le Parlement européen et le Conseil à rejeter cette proposition pour défendre un modèle de gouvernance fondé sur le partenariat, la transparence et la subsidiarité. Cette motion s'inscrit dans la continuité du rapport d'information présenté par la Présidente devant l'Assemblée les 28 et 29 novembre 2025 sur les perspectives de la politique de cohésion et du futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne.

01.5

Incontri prutoculari è internaziunali



RENCONTRE, PIERO COMANDINI À CAGLIARI

Le 15 avril 2025 lors du comité de suivi du programme interreg Italia-Francia Marittimo, la présidente a rencontré à Cagliari son homologue sarde pour la première fois en personne. Nouvellement élu, Piero Comandini et la Présidente ont confronté leurs visions et leur volonté de rapprocher davantage nos deux îles.



LA DÉLÉGATION JAPONAISE

Du 27 septembre au 4 octobre 2025, la Corse a accueilli une délégation japonaise conduite par l'entreprise Shunkado, engagée dans la valorisation de la châtaigne japonaise à travers son "Waguri Project". Le 29 septembre, la Présidente de l'Assemblée de Corse a reçu la délégation à la Collectivité de Corse, dans le cadre d'un programme de rencontres consacré à la filière castanécicole et à ce trait d'union culturel entre la Corse et le Japon. Cet échange protocolaire et de courtoisie a permis de réaffirmer la volonté de la Corse de continuer à tisser des liens avec des territoires internationaux avec lesquels elle peut, malgré la distance, partager de nombreuses affinités.



LE SOMMET EURO-MED À BARCELONE



Le 22 novembre 2025, la Présidente s'est rendue au Palais de Pedralbes à Barcelone pour participer au Sommet euroméditerranéen des régions, organisé par le gouvernement catalan à l'occasion du 30^e anniversaire du Processus de Barcelone, une semaine avant la présentation du Pacte pour la Méditerranée lors du Sommet ministériel euroméditerranéen du 28 novembre. Elle y est intervenue au nom de la Présidente du Comité européen des Régions, également coprésidente de l'ARLEM (Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne), pour réaffirmer le rôle stratégique des territoires dans la construction euro-méditerranéenne et saluer la reconnaissance, dans le Pacte, de l'ARLEM comme canal institutionnel clé pour la voix des collectivités locales et régionales. La Présidente a par ailleurs annoncé sa nomination comme co-rapporteuse, aux côtés du maire jordanien de Ramtha, du prochain rapport de l'ARLEM sur la mise en œuvre de ce Pacte, dont l'adoption est prévue en 2026.

À l'issue du Sommet, les régions présentes ont adopté une déclaration commune appelant notamment à une participation pleine et entière des autorités régionales et locales dans l'élaboration du premier Plan d'action du Pacte, et exhortant la Commission européenne à créer un fonds d'assistance technique dédié à la coopération décentralisée en Méditerranée.



L'UNOC À NICE

Le 10 juin 2025, à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC-3) organisée à Nice, la Présidente a prononcé le discours d'ouverture de la Journée Méditerranée, aux côtés notamment du ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot, du ministre tunisien des Affaires étrangères Ali Nafti, ainsi que des présidents des Régions Sud et Rabat-Salé-Kénitra. Elle s'est exprimée en sa triple qualité de Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de la Commission des Îles de la CRPM et membre de l'ARLEM, rappelant les priorités de coopération euro-méditerranéenne fixées la semaine précédente par l'ARLEM : résilience climatique, économie bleue, sécurité alimentaire, migrations, transition numérique, et plaidant pour un nouveau Pacte associant peuples, territoires, îles et villes des deux rives.

Elle a consacré une part importante de son intervention à la situation spécifique des territoires insulaires, rappelant qu'il n'y a pas de Méditerranée sans ses îles : particulièrement exposées au changement climatique et aux pressions sur les écosystèmes marins, elles sont aussi, selon elle, de véritables laboratoires d'innovation et des vigies écologiques pour l'ensemble du bassin.



01.6

Temps forts sur les plans historique, politique, culturel ou sociétal

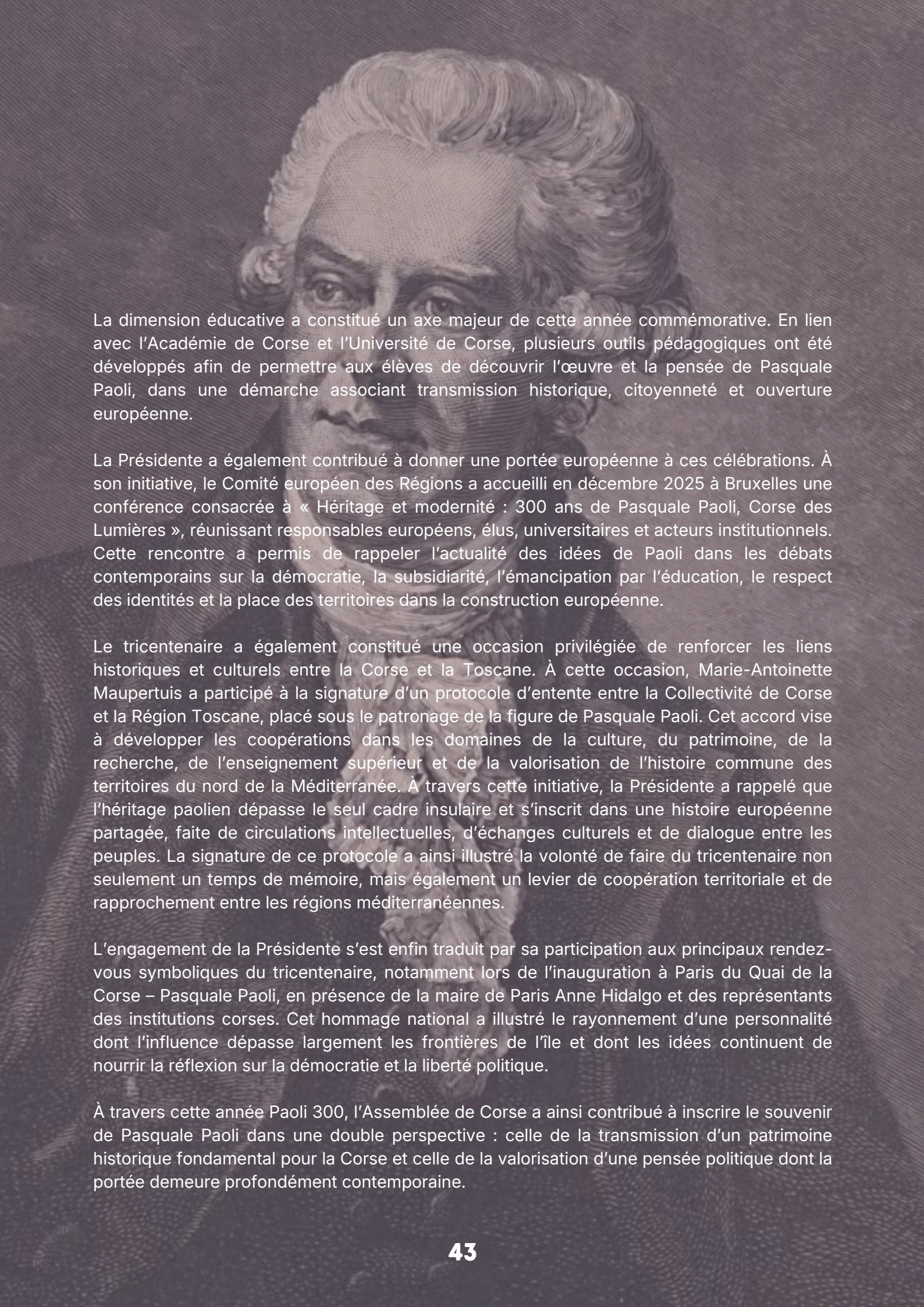
1725-2025 :

I 300 ANNI DI A NASCITA DI PASQUALE PAOLI

L'année 2025 a été marquée par le tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, figure fondatrice de la nation corse, dont la Collectivité de Corse a fait l'un des temps forts de son action culturelle, patrimoniale et institutionnelle. Aux côtés du Conseil exécutif et de l'ensemble des partenaires engagés dans l'opération « Paoli 2025 », la Présidente de l'Assemblée de Corse s'est fortement impliquée dans cette année de commémoration, conçue non comme un simple exercice mémoriel mais comme une réflexion collective sur l'actualité de l'héritage paolien.

Cette mobilisation s'est ouverte le 6 avril 2025 à Merusaglia, à l'occasion de la cérémonie officielle du tricentenaire organisée sur les terres natales de Pasquale Paoli. Dans son discours, Marie-Antoinette Maupertuis a rappelé la dimension universelle de celui qui demeure "l'homme qui compte le plus dans l'imaginaire corse", soulignant la modernité de son œuvre politique, sa conception de la liberté, de la souveraineté populaire, de l'éducation et de la responsabilité collective. Elle a particulièrement insisté sur la nécessité de transmettre cet héritage aux jeunes générations et de faire vivre la pensée de Paoli au-delà de la seule commémoration.

Tout au long de l'année, la Présidente a soutenu les nombreuses initiatives conduites dans le cadre de Paoli 300, associant institutions culturelles, université, monde éducatif, collectivités locales et acteurs associatifs. Cette programmation avait pour ambition de redonner toute sa place à une personnalité souvent réduite à une figure historique alors que son action s'inscrit pleinement dans l'histoire européenne des Lumières, de la démocratie représentative et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

A detailed portrait of Pasquale Paoli, a Corsican patriot and philosopher. He is shown from the chest up, wearing a dark coat and a white cravat. His hair is light-colored and styled in a large, wavy wig. He has a serious expression and is looking slightly to the left of the viewer.

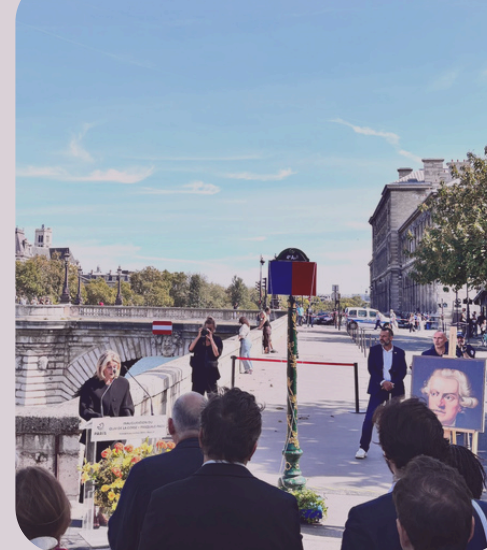
La dimension éducative a constitué un axe majeur de cette année commémorative. En lien avec l'Académie de Corse et l'Université de Corse, plusieurs outils pédagogiques ont été développés afin de permettre aux élèves de découvrir l'œuvre et la pensée de Pasquale Paoli, dans une démarche associant transmission historique, citoyenneté et ouverture européenne.

La Présidente a également contribué à donner une portée européenne à ces célébrations. À son initiative, le Comité européen des Régions a accueilli en décembre 2025 à Bruxelles une conférence consacrée à « Héritage et modernité : 300 ans de Pasquale Paoli, Corse des Lumières », réunissant responsables européens, élus, universitaires et acteurs institutionnels. Cette rencontre a permis de rappeler l'actualité des idées de Paoli dans les débats contemporains sur la démocratie, la subsidiarité, l'émancipation par l'éducation, le respect des identités et la place des territoires dans la construction européenne.

Le tricentenaire a également constitué une occasion privilégiée de renforcer les liens historiques et culturels entre la Corse et la Toscane. À cette occasion, Marie-Antoinette Maupertuis a participé à la signature d'un protocole d'entente entre la Collectivité de Corse et la Région Toscane, placé sous le patronage de la figure de Pasquale Paoli. Cet accord vise à développer les coopérations dans les domaines de la culture, du patrimoine, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la valorisation de l'histoire commune des territoires du nord de la Méditerranée. À travers cette initiative, la Présidente a rappelé que l'héritage paolien dépasse le seul cadre insulaire et s'inscrit dans une histoire européenne partagée, faite de circulations intellectuelles, d'échanges culturels et de dialogue entre les peuples. La signature de ce protocole a ainsi illustré la volonté de faire du tricentenaire non seulement un temps de mémoire, mais également un levier de coopération territoriale et de rapprochement entre les régions méditerranéennes.

L'engagement de la Présidente s'est enfin traduit par sa participation aux principaux rendez-vous symboliques du tricentenaire, notamment lors de l'inauguration à Paris du Quai de la Corse – Pasquale Paoli, en présence de la maire de Paris Anne Hidalgo et des représentants des institutions corses. Cet hommage national a illustré le rayonnement d'une personnalité dont l'influence dépasse largement les frontières de l'île et dont les idées continuent de nourrir la réflexion sur la démocratie et la liberté politique.

À travers cette année Paoli 300, l'Assemblée de Corse a ainsi contribué à inscrire le souvenir de Pasquale Paoli dans une double perspective : celle de la transmission d'un patrimoine historique fondamental pour la Corse et celle de la valorisation d'une pensée politique dont la portée demeure profondément contemporaine.



LA MESSE DES CORSES À PARIS

Le 20 février 2025, la Présidente a participé à la Messe des Corses organisée à la cathédrale Notre-Dame de Paris, quelques semaines seulement après sa réouverture au public. Présidée par le cardinal François Bustillo, la célébration a réuni plusieurs milliers de Corses venus de l'île, de Paris et de l'ensemble de la diaspora dans un moment de foi, de communion et d'attachement aux traditions spirituelles et culturelles de la Corse.

Dans un contexte particulièrement marqué par l'émotion suscitée en Corse par le décès tragique de Chloé Aldrovandi, la célébration fut également un temps de prière et de recueillement pour la paix et contre la violence.



Par sa présence, la Présidente a tenu à marquer l'attachement de l'Assemblée de Corse à ces rendez-vous qui contribuent à faire vivre le lien entre la Corse, sa diaspora et son héritage spirituel, tout en affirmant la place de l'île dans les grands événements de rayonnement national.

LA CRÉATION DE LA SCIC DES EAUX D'OREZZA



Le 25 février 2025, la Présidente a participé à la création officielle de la SCIC des Eaux d'Orezza, nouvelle société coopérative d'intérêt collectif chargée de l'exploitation de la source territoriale d'Orezza. Cette étape majeure concrétise la volonté de la Collectivité de Corse de concilier maîtrise publique d'un actif stratégique, développement économique, préservation d'une ressource patrimoniale exceptionnelle et ancrage territorial de l'activité.

Fondée sur une gouvernance associant la Collectivité de Corse, les collectivités locales de Castagniccia, les salariés, le tissu associatif et des partenaires financiers territoriaux, la SCIC constitue une expérience innovante de gestion coopérative au service du développement local. Ce modèle a été retenu afin de garantir à la fois la performance économique de l'exploitation, la préservation durable de la ressource et l'implication directe des acteurs du territoire dans les orientations stratégiques de l'entreprise.

LA PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE "L'ASSEMBLEA DI CORSICA : 40 ANNI DI STORIA"



Le 27 mars 2025, la Présidente a présenté l'ouvrage retraçant les 40 ans d'histoire de l'Assemblée de Corse. Publié sous la direction d'Andria Fazi dans le prolongement des commémorations du 40ème anniversaire de l'institution, cet ouvrage collectif retrace l'histoire de l'Assemblée depuis sa création en analysant son évolution institutionnelle, ses compétences, ses équilibres politiques et son rôle essentiel de la vie démocratique corse.



LES 40 ANS DU CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA

À l'occasion du quarantième anniversaire du Centre Hospitalier de Bastia, la Présidente a salué le travail accompli par les générations de professionnels de santé qui ont contribué au développement de cet établissement majeur du système hospitalier corse.

Cet anniversaire a également été l'occasion de rappeler le rôle essentiel des services publics de santé dans la cohésion territoriale et la solidarité et la nécessité absolue de voir se concrétiser le projet d'un nouvel hôpital à Bastia et la création d'un CHRU en Corse.

L'ADOPTION DU PROJET DE LOI PORTANT CRÉATION DE L'EPCIC AU SÉNAT

Le 2 juin 2025, la Présidente de l'Assemblée s'est rendue au Sénat à l'occasion de l'adoption de la loi portant création de l'Etablissement public de Commerce et d'Industrie de Corse. Cette réforme majeure, défendue de longue date par les acteurs consulaires, les collectivités et les élus de la Corse, a permis d'adapter l'organisation consulaire de la Corse aux réalités de l'île et de garantir une gestion publique de ses ports et aéroports.



ALERIA 1975-2025 : 50 ANNI DI STORIA

La Présidente a participé aux commémorations du cinquantenaire des événements d'Aleria, organisés en août 2025 autour de l'ancienne cave Depeille, lieu devenu emblématique de l'histoire politique contemporaine de la Corse.

50 ans après l'occupation menée par l'ARC sous l'impulsion d'Edmond Simeoni, ces cérémonies ont réuni de nombreux élus, militants, acteurs associatifs et citoyens autour d'un moment mémoriel particulièrement fort.

Cette commémoration a permis de rappeler la portée politique majeure et durable d'Aleria, largement considérée comme l'événement fondateur du mouvement national corse moderne. La création sur le site d'un espace mémoriel pérenne, comprenant une stèle, une fresque et un parcours historique, a traduit la volonté de transmettre aux nouvelles générations la mémoire d'un combat dont les revendications continuent de nourrir les réflexions institutionnelles contemporaines et d'inspirer les aspirations démocratiques du peuple corse qui demeurent au cœur du projet politique porté par les institutions de la Corse.

LA COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DE BORGU

Le 11 octobre 2025, la Présidente a pris part aux cérémonies commémoratives de la Victoire de Borgu, épisode majeur de l'histoire corse et du combat pour l'émancipation nationale au XVIIIe siècle. Cette commémoration a permis de rappeler l'importance de la mémoire historique dans la construction de la citoyenneté et dans la transmission des valeurs portées par les générations qui ont façonné la Corse.



FESTA DI A NAZIONE À LISULA

Le 8 décembre 2025, la Présidente a participé à la Festa di a Nazione organisée à Lisula, en présence notamment du Cardinal François Bustillo. Cette célébration a constitué un moment fort de rassemblement autour de l'histoire, de la culture et des valeurs qui fondent l'identité corse, dans un esprit de dialogue, de transmission et d'ouverture.

LE CONCOURS "TAMANTU CUCINARIU"

Le 30 octobre 2025, dans le cadre d'une session de l'Assemblée de Corse, la Présidente a accueilli les participants du concours "Tamantu Cucinariu" diffusé sur Via Stella, initiative mettant à l'honneur le patrimoine gastronomique insulaire.



OCTOBRE ROSE



Tout au long du mois d'octobre, la Présidente a apporté son soutien aux actions menées dans le cadre d'Octobre Rose, campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Par sa participation aux événements organisés sur le territoire, elle a souhaité témoigner de l'engagement de l'Assemblée de Corse en faveur de la prévention, de l'accompagnement des malades et du soutien aux associations mobilisées dans la lutte contre cette maladie.

LES INAUGURATIONS

Comme chaque année, la Présidente a participé à plusieurs inaugurations d'équipements, de lieux et d'outils essentiels au développement de la Corse, réalisés avec le soutien de la Collectivité de Corse.



VISITES MINISTÉRIELLES

MARC FERRACCI, MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

Organisée les 20 et 21 mars, cette visite a permis d'aborder les grands dossiers structurants de la Corse, parmi lesquels la sécurisation de l'approvisionnement énergétique de l'île, le développement des énergies renouvelables, le projet de nouvelle centrale du Ricantu ainsi que les enjeux liés à l'insularité pour les entreprises insulaires et les nécessaires investissements pour le développement durable du territoire.

JULIETTE MEADEL, MINISTRE CHARGÉE DE LA VILLE

Le 8 août 2025, la Présidente a pris part aux échanges organisés lors de la visite de la ministre chargée de la Ville à Bastia, consacrée aux enjeux de la politique de la Ville et du renouvellement urbain. Cette visite a permis de mettre en lumière les projets portés dans les quartiers prioritaires et de débloquent un financement complémentaire de 3,7 millions d'euros pour accompagner la rénovation des quartiers du Sud de Bastia.



YANNICK NEUDER, MINISTRE CHARGÉ DE LA SANTÉ



À l'occasion de la visite du ministre de la Santé le 11 août, la Présidente a participé aux échanges consacrés aux enjeux majeurs de l'offre de soins sur l'île : renforcement de l'accès aux soins, attractivité médicale du territoire, développement de la recherche clinique, montée en puissance de l'enseignement universitaire en santé, et modernisation des infrastructures hospitalières à travers notamment le projet de nouvel hôpital à Bastia.

**L'attività
di u Sicritariatu
generale.**

02.

Le secrétariat général de l'Assemblée de Corse se compose de trois directions et d'une mission.

La première direction est chargée de la préparation, du suivi et du traitement des Séances publiques et des réunions des Commissions de l'Assemblée de Corse. La deuxième a la charge de l'Assistance juridique, technique et administrative, fonctions supports qu'elle met à disposition de ses collègues ou, le cas échéant, des élus. La troisième assure la gestion plus spécifique des autres instances rattachées à l'Assemblée, et qui toutes relèvent d'Initiatives parlementaires: l'Assemblea di a Giuventù, le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques, le laboratoire de prospective "Corsica Pruspettiva 2050", les partenariats avec les conseils délibérants des régions voisines (Sardaigne, Toscane). Quant à la Mission, elle organise la Communication institutionnelle globale de ces différentes instances.

La vingtaine d'agents qui y servent relèvent de métiers, catégories et profils différents. Ils constituent une panoplie des compétences et des services de l'administration, qui doit exercer ses missions avec une réactivité, une rigueur d'exécution et une polyvalence nécessaires pour s'adapter aux pics d'activité de l'Assemblée et répondre aux attentes de ses membres. De ce fait, l'exercice de leurs missions, qui est synthétisée dans ce rapport d'activité, reflète en grande partie l'action de l'Assemblée de Corse.

L'objectif commun consiste d'abord, à mettre les conseillers, représentants élus du peuple corse, en situation de prendre leurs décisions ; ensuite, à tenir et diffuser les comptes-rendus des réunions et des débats ; et enfin, à formaliser et rendre exécutoires les délibérations prises. Chaque année, un certain nombre de dossiers reviennent à l'ordre du jour, produits par le Conseil exécutif et ses services. Régulièrement aussi, les élus ont l'initiative, dans le dépôt de motions et de questions orales, préparées avec leurs groupes politiques respectifs, mais aussi au niveau des commissions elles-mêmes, que ce soit dans le cadre de l'instruction de rapports exécutifs engageant de nouvelles politiques, ou lors de démarches thématiques faisant le point sur des dossiers majeurs. Dans de tels cas, l'implication du secrétariat général se rapproche davantage des administrations parlementaires, modèle fréquemment rencontré dans les régions européennes, que de ses homologues du droit commun français.

En 2025, **la session du 27 février consacrée à la lutte contre les dérives mafieuses** -qui en elle-même, s'avère déjà sans équivalent dans le cadre français, a donné lieu à une soirée de commission au cours de laquelle plusieurs dizaines d'amendements, déposés un peu plus tôt en séance publique, ont été instruits. Enrichi de la sorte par l'ensemble des groupes, le projet de délibération présenté par le Président du Conseil exécutif a pu être adopté à l'unanimité, favorisant d'autant mieux la mobilisation de la société Corse contre ce fléau. De même, lors de la session du 18 décembre, le rapport définissant une nouvelle politique d'aide aux communes pour la période 2026/2031 a-t-il fait l'objet d'une vingtaine d'amendements : instruits aussitôt en commission, ils ont permis d'intégrer un certain nombre d'attentes, levant les zones de contestation les plus marquées et élargissant d'autant plus le socle politique de ce dispositif central.

La création, en juin 2025, d'une commission ad hoc relative à la politique linguistique de la Collectivité de Corse aura été un autre temps fort pour le secrétariat général.

Non seulement, car cette démarche procédait, au niveau institutionnel, d'un schéma parlementaire original de coopération entre l'Exécutif et l'Assemblée ; mais aussi, parce que la volonté d'auditionner un grand nombre d'acteurs, institutionnels ou associatifs, œuvrant sur le terrain – et cela, dans un calendrier contraint, a amené le secrétariat général à organiser et suivre la plupart des réunions, menées en langue corse, avant d'apporter sa contribution au rapport d'étape. Dans de tels cas, on peut mesurer combien l'activité parlementaire implique un niveau de souplesse et de réactivité différent des services administratifs habituels.

Par ailleurs, le secrétariat général a continué à couvrir plusieurs démarches emblématiques pour l'Assemblée de Corse :

- le processus de révision de la Constitution en faveur de la Corse, en dépit d'un parcours ralenti par les aléas de la vie politique française,
- l'engagement de la IV^e mandature de l'Assemblea di a Giuventù, caractérisé par la volonté des jeunes conseillers de produire des rapports thématiques sur des questions d'actualité (par ex., la spéculation immobilière ou l'usage de l'intelligence artificielle),
- la reprise de l'Assemblea di i Zitelli, en juin, processus qui voit les scolaires des écoles élémentaires et des collèges de l'île découvrir les institutions, élaborer des questions orales et des motions ou encore, des œuvres créatives avant que les délégués des établissements sélectionnés ne viennent en situation, dans l'hémicycle, les défendre après les avoir instruits en commissions ; à cette occasion, l'ensemble des agents du secrétariat général sont mobilisés pour assurer le bon déroulement de ces travaux, échelonnés sur l'année scolaire, depuis l'envoi des dossiers de candidature au Rectorat jusqu'à l'appui en commission et la remise des diplômes individuels,
- l'activité du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques, qui en 2025 a élaboré, au moyen de nombreuses auditions, son deuxième rapport, consacré au coût des transports maritimes pour le fret insulaire,
- et le déploiement du dispositif de Corsica Pruspettiva 2050, à travers l'organisation avec le cabinet de 3 conférences réunissant élus, experts et grand public, autour d'enjeux de société majeurs : "Pauvreté et Inégalités", "Intelligence Artificielle : algorithmes, enjeux, solutions" et "La Méditerranée en 2050, de l'ONU à la Corse : 6 scenarii pour le futur".

Autant de sujets qui auront permis aux personnels du secrétariat général de l'Assemblée de renforcer leur ouverture sur les principaux enjeux de l'avenir, et d'élargir ou renforcer dans un contexte contraint leurs compétences professionnelles.

2025 EN CHIFFRES



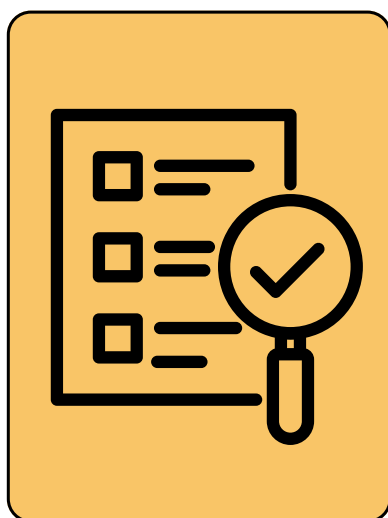
L'ASSEMBLÉE DE CORSE

13 sessions
24 jours de réunion



LA COMMISSION PERMANENTE

34 réunions
22 pour contribuer à l'organisation des sessions (dates et ordres du jour, déroulement, recevabilité des questions orales et modalités d'évocation des motions)
11 pour adopter des délibérations, sur délégation de l'Assemblée



LES COMMISSIONS

77 réunions de commissions
65 commissions organiques
12 commissions thématiques
170 rapports de commission
12 comptes-rendus thématiques rédigés



LES DÉLIBÉRATIONS

409

DÉLIBÉRATIONS

364

adoptées à l'unanimité

219

adoptées par l'Assemblée de Corse

190

adoptées par la Commission Permanente

152

sur rapport du Président du Conseil exécutif

40

sur proposition de la Présidente de l'Assemblée

27

sur proposition des groupes politiques, par le biais de motions

94,8%

des délibérations adoptées à l'unanimité dont 27 motions



LES AMENDEMENTS

128

AMENDEMENTS DÉPOSÉS

62

amendements ont été déposés sur le seul rapport 039 (Lutte contre les dérives mafieuses : Trente mesures pour une société corse libre, apaisée et démocratique);

93

adoptés

7

rejetés

10

retirés

18

"tombés" au profit d'autres formulations

18

amendements déposés sur le rapport 366 (Révision du règlement d'aides aux communes et intercommunalités "Territorii, pieve à paesi vivi" pour la période 2026-2031 : un nouveau pacte garant d'un développement équitable, équilibré et durable des territoires).

LES MOTIONS

29

MOTIONS DÉPOSÉES

26

VOTÉES À L'UNANIMITÉ

LES QUESTIONS

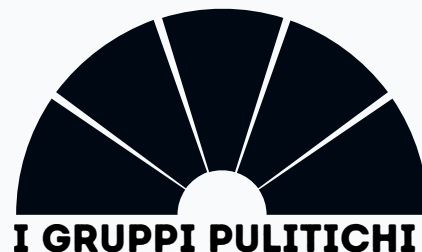
79

QUESTIONS ORALES

3

QUESTIONS ÉCRITES

L'ACTIVITÉ DES GROUPES POLITIQUES



DE JANVIER À JUILLET 2025



4 groupes politiques

FÀ POPULU INSEME 32 membres
UN SOFFIU NOVU/UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE 16 membres
AVANZEMU 7 membres
CORE IN FRONTE 6 membres
NON-INSCRITS Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GHIONGA.

JUILLET 2025

+ **1** Un'altra strada

5 groupes politiques

NON-INSCRITE
 Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

FÀ POPULU INSEME

32 membres,
présidé par
Romain COLONNA

**UN SOFFIU NOVU
UN NOUVEAU
SOUFFLE POUR
LA CORSE**

15 membres,
présidé par
Jean-Martin
MONDOLONI

AVANZEMU

7 membres,
présidé par
Jean-Christophe
ANGELINI

**CORE IN
FRONTE**

6 membres,
présidé par
Paul-Felix
BENEDETTI

**UN'ALTRA
STRADA**

2 membres,
présidé par
Pierre GHIONGA

LES QUESTIONS ORALES

79 ont été posées entre janvier et novembre 2025.

19 **FÀ POPULU INSEME**

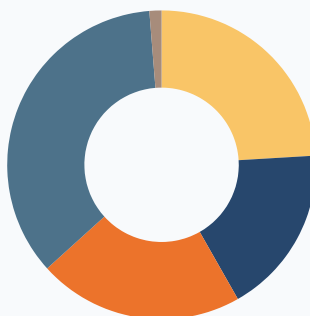
14 **UN SOFFIU NOVU**

17 **AVANZEMU**

28 **CORE IN FRONTE**

1 **JOSEPHA GIACOMETTI-PIREDDA**

● **Fà Populu Inseme**
 ● **Un Soffiu Novu**
 ● **Avanzemu**
 ● **Core in Fronte**
 ● **J. Giacometti- Piredda**



LES QUESTIONS ÉCRITES

3 ont été transmises au Conseil exécutif de Corse.

1 **FÀ POPULU INSEME**

1 **UN SOFFIU NOVU**

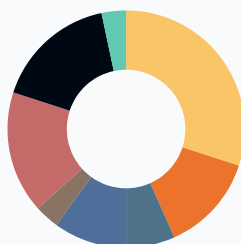
1 **CORE IN FRONTE**

LES MOTIONS

27 ont été adoptées par les conseillers

1 à la majorité **26** à l'unanimité

29 DÉPOSÉES



● **FÀ POPULU INSEME** 9
 ● **AVANZEMU** 4
 ● **UN SOFFIU NOVU** 2
 ● **CORE IN FRONTE** 2
 ● **JOSEPHA GIACOMETTI-PIREDDA** 1
 ● **MOTIONS CONJOINTES** 5
 ● **PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE** 5
 ● **COMMISSION DES POLITIQUES DE SANTÉ** 1



A CUMUNICAZIONE

La mission communication institutionnelle de l'Assemblée de Corse a pour objectif de rendre l'action de l'institution accessible et visible. Elle répond à une exigence croissante de transparence et d'information. Elle s'appuie pour cela sur trois piliers : **informer, valoriser, accompagner.**

- Animation d'un site institutionnel, riche de plus de 100 rubriques, régulièrement actualisé.
- 177 articles publiés en 2025, assortis de plus de 1200 documents en accès public (rapports, délibérations, comptes-rendus...).
- Publication systématique des contenus liés aux sessions, commissions, à l'Assemblea di a Giuventù, et autres événements institutionnels.
- Animation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X), permettant de relayer, si nécessaire en temps réel, les travaux de l'Assemblée.
- Accompagnement et soutien à l'organisation des événements institutionnels : conférences, visites officielles...
- Préparation des supports associés.
- Captations vidéo et diffusions en direct des séances, conférences et événements, en lien étroit avec la régie, notamment lors des séances publiques.
- Relations presse : rédaction et envoi de communiqués, réponse aux sollicitations.
- Réalisation ou coordination de reportages photographiques lors des sessions, événements, visites officielles.
- Conception de l'ensemble des supports de communication : affiches, visuels pour les réseaux sociaux, signalétique événementielle.



211269
visites

177 
articles publiés



4480920
pages vues



12933
abonnés

f12021
abonnés



2700
abonnés

((▶))35

réunions et conférences en direct

02.1

Les activités liées aux séances et aux commissions

La Direction assure la coordination générale, l'organisation et le bon fonctionnement de l'Assemblée de Corse et de l'ensemble de ses instances. Elle concourt également à la réflexion relative à l'évolution et à la modernisation des pratiques parlementaires, tout en garantissant un appui constant et structuré à la Présidente de l'Assemblée ainsi qu'aux présidents de commissions.

Elle est composée de deux services complémentaires :

- le service de la Séance ;
- le service des Commissions organiques et thématiques.

MISSIONS PRIORITAIRES

Garantir la régularité et le bon déroulement des travaux préparatoires et délibérants de l'Assemblée de Corse ;

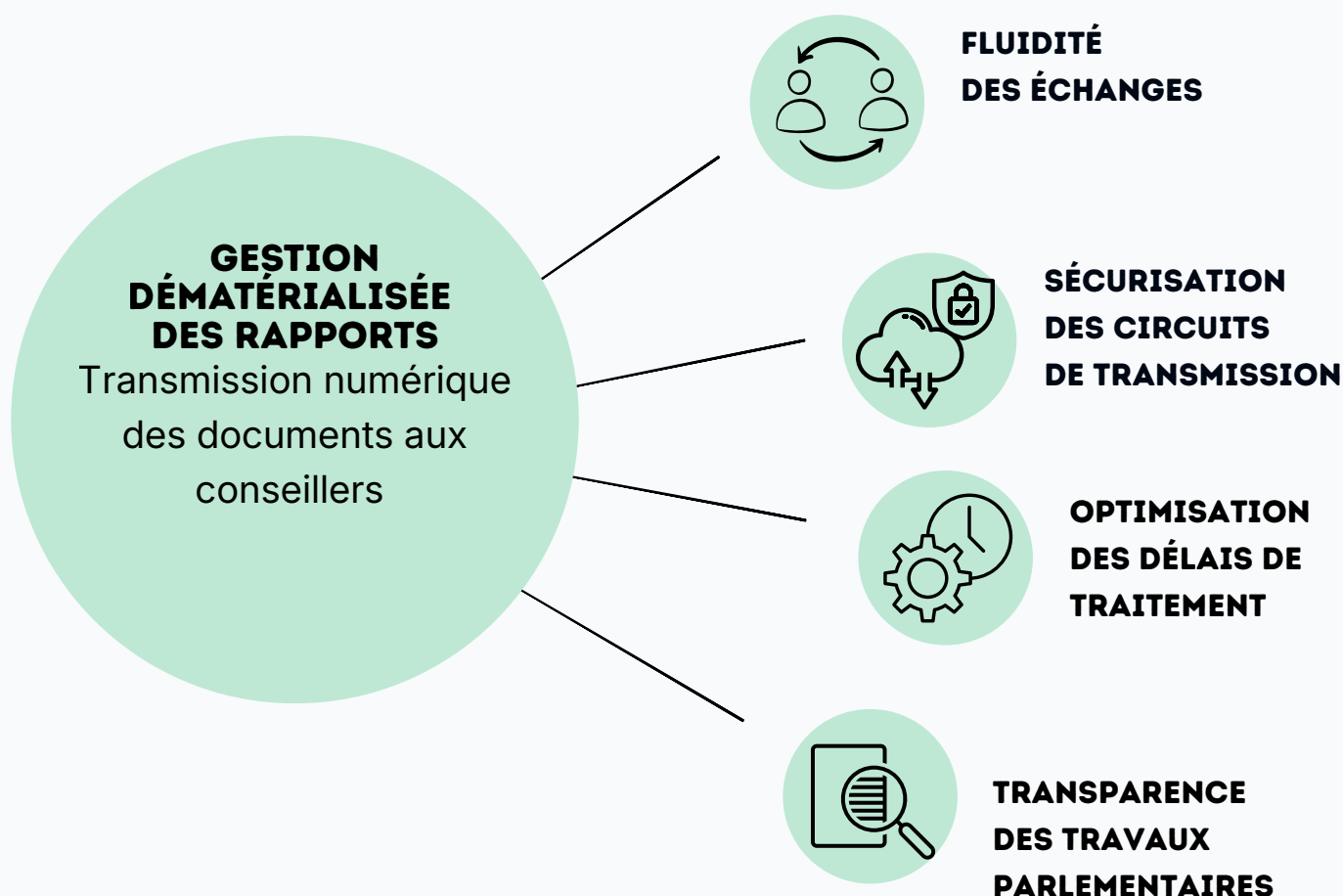
Apporter un appui qualifié à la Présidente de l'Assemblée, aux présidents et rapporteurs de commissions ;

Contribuer à l'amélioration continue des méthodes de travail des commissions et veiller à la valorisation de leurs travaux.

LA GESTION DÉMATÉRIALISÉE DES RAPPORTS

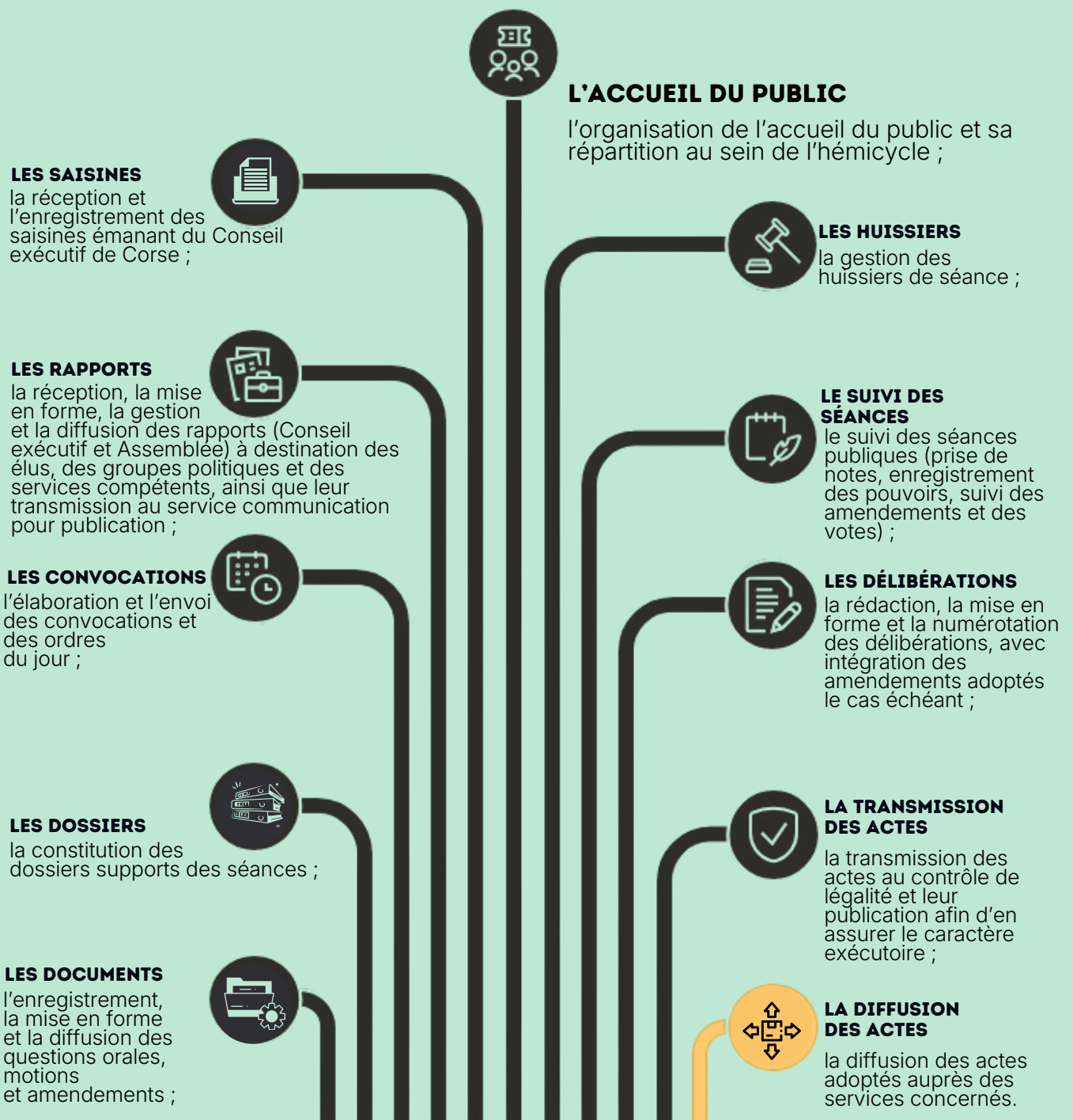
Le service de la Séance assure désormais, de manière entièrement dématérialisée, la transmission aux conseillers de l'ensemble des documents nécessaires à l'exercice de leur mandat (rapports, projets de délibérations, amendements, motions, questions orales...), qu'il s'agisse des sessions de l'Assemblée de Corse, des réunions de la Commission Permanente ou de celles des commissions organiques. Cette organisation, aujourd'hui pleinement intégrée aux pratiques de l'institution, garantit à la fois la fluidité des échanges, la sécurisation des circuits de transmission et l'optimisation des délais de traitement.

Par ailleurs, dans un objectif constant de transparence des travaux parlementaires, le service assure la transmission des rapports en vue de leur publication sur le site internet de l'Assemblée de Corse. Il procède également à la publication des délibérations de l'Assemblée et de la Commission Permanente sur la plateforme WebDelib+. Ces actes sont parallèlement communiqués à la mission Communication de l'Assemblée afin d'en assurer la mise en ligne et la diffusion auprès du public.



LE SERVICE DE LA SÉANCE

Le service de la Séance est chargé de l'organisation administrative et matérielle des réunions de l'Assemblée de Corse et de sa Commission Permanente. Il veille à la sécurité juridique des procédures et à la conformité des actes adoptés. À ce titre, il assure notamment :



LE SERVICE DES COMMISSIONS ORGANIQUES ET THÉMATIQUES

Les agents affectés aux diverses commissions organiques et thématiques de l'Assemblée assurent la préparation, l'organisation et le suivi des réunions. Dans ce cadre, ils exercent notamment les fonctions suivantes :



assurer le lien permanent avec les présidents et les membres des commissions ;



procéder à l'analyse des dossiers inscrits à l'ordre du jour ;



organiser les réunions (convocations et ordres du jour, réservation des salles ou déploiement des dispositifs de visioconférence, coordination avec les services techniques, transmission des documents) ;



rédiger des notes et rapports à la demande des présidents de commissions ou de la Présidence de l'Assemblée de Corse ;



participer aux réunions, en assurer l'intendance et établir les comptes rendus et rapports restituant fidèlement les débats.

VALORISATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Les agents rattachés aux commissions organiques peuvent être mobilisés pour l'élaboration de rapports destinés à être soumis à l'Assemblée de Corse.

Cette mission implique un travail approfondi de recherche, de veille juridique et comparative, conduit en étroite collaboration avec le ou la président(e) de commission. Le cas échéant, des auditions d'experts peuvent être organisées afin d'éclairer les travaux.

LA COMMISSION PERMANENTE

La Commission Permanente constitue une émanation de l'Assemblée de Corse. Elle est composée de quinze membres : quatorze conseillers élus par leurs pairs, auxquels s'ajoute la présidente de l'Assemblée, membre de droit.

Depuis mai 2020, son rôle a été élargi. Initialement chargée de l'organisation des travaux de session, elle se réunit désormais également sous une forme délibérante. Cette évolution répond à un double objectif :

- alléger l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse, significativement densifié à la suite de la fusion intervenue en 2018 entre la Collectivité territoriale de Corse et les deux conseils départementaux ;
- permettre à l'Assemblée de recentrer ses débats sur les orientations politiques et stratégiques majeures.

LA COMMISSION PERMANENTE SE RÉUNIT, EN TANT QUE DE BESOIN, SELON TROIS MODALITÉS :

ORGANISATIONNELLE

Lorsqu'elle prépare et organise les travaux de l'Assemblée délibérante ;

DÉLIBÉRANTE

lorsqu'elle statue par délégation de l'Assemblée de Corse, en application de l'article L. 4133-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;

INSTRUCTIVE

lorsqu'elle procède à l'examen approfondi de dossiers spécifiques, tels que la réforme du règlement intérieur.

34

RÉUNIONS

22

CP.
ORGANISATIONNELLE

11

CP.
DÉLIBÉRANTE

190

DÉLIBÉRATIONS
ADOPTÉES

Son activité a été soutenue en 2025 ; elle a siégé à 34 reprises : 22 réunions en mode "organisationnel" pour contribuer à l'organisation des sessions (dates et ordres du jour, déroulement, recevabilité des questions orales et modalités d'évocation des motions) et 11 réunions pour adopter des délibérations, sur délégation de l'Assemblée (en mode hybride, mêlant visioconférence et présentiel dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse). Enfin, une "élargie" a eu lieu afin de préparer la session consacrée aux dérives mafieuses. Dans son format délibérant, elle a adopté 190 délibérations (189 adoptées à l'unanimité, soit 99,5%).

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence des Présidents, animée par la Présidente de l'Assemblée de Corse, se compose des responsables des groupes parlementaires (5 en 2025). En fonction de ses ordres du jour, participe également le Président du Conseil exécutif ou son représentant ; de même que son format peut être élargi à deux membres par groupes voire aux non-inscrits. Plus haute instance politique de l'Assemblée de Corse, elle est chargée de cadrer les positions, préparer des discussions ou des sessions, ou encore, d'arbitrer des problèmes politiques internes à l'institution.

La Conférence des Présidents a tenu 5 réunions en 2025, consacrées au processus de révision constitutionnelle ainsi qu'à des sujets d'actualité majeurs pour la Corse, ou encore, au cadrage de l'activité parlementaire.

Elle a ainsi reçu, au titre de la révision constitutionnelle pour la Corse :

le 6 février, les membres de la délégation de la commission des lois de l'Assemblée nationale, emmenés par leur président Florent BOUDIE, pour échanger autour des contenus du projet de loi constitutionnelle,

et **le 11 février**, François REBSAMEN, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, pour échanger avec lui sur la position du gouvernement vis-à-vis de l'avis rendu par le Conseil d'Etat sur le projet de loi constitutionnelle, puis sur le calendrier de discussion parlementaire de celui-ci.

Elle s'est également réunie pour préparer trois sessions :

le 26 février, autour des modalités d'organisation de la session du 27 février consacrée à la lutte contre les pratiques mafieuses : échanges avec le député européen Leoluca ORLANDO puis le Garde des Sceaux Gérald DARMANIN ; instruction en commission du projet de délibération et des amendements ; cadrage du débat public,

le 22 mai, pour cadrer les modalités d'organisation de la session des 22 et 23 mai et pour évoquer la situation politique,

et en amont de la session des 26 et 27 juin, pour cadrer les modalités de création d'une commission ad hoc relative à la politique linguistique de la Collectivité de Corse.



LA SESSION CONSACRÉE AUX DÉRIVES MAFIEUSES

L'Assemblée de Corse a consacré, en février 2025, une session à la lutte contre les dérives mafieuses.

Dans ce cadre, sont intervenus notamment Leoluca ORLANDI, ancien maire de Palerme, et Gérard DARMANIN, ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Un rapport a été débattu, amendé et adopté, et il rappelait que, depuis plusieurs décennies, l'île connaît un niveau élevé de violences, d'intimidations et de pressions sur les acteurs économiques, politiques et sociaux, avec un nombre important d'assassinats non élucidés.

Face à ce risque de structuration d'un système mafieux – caractérisé par l'imbrication entre criminalité organisée, intérêts économiques et pressions sur les institutions – ce rapport proposait une stratégie globale de prévention et de lutte, visant à renforcer la transparence, protéger les acteurs économiques et les citoyens, soutenir la mobilisation de la société civile et développer une culture démocratique de refus de la violence et de l'intimidation. L'objectif est de préserver l'État de droit, de sécuriser le développement économique et de garantir une société corse libre et apaisée, en construisant une stratégie collective de long terme, associant institutions, acteurs économiques et population, pour empêcher l'enracinement de phénomènes mafieux en Corse.

Dans ce cadre, l'Assemblée de Corse a acté des propositions ayant vocation à être déclinées de façon opérationnelle, autour de différents thèmes : éthique et politiques publiques, secteurs économiques particulièrement exposés, drogues et commerces illicites, instruments d'analyses et de quantification des pratiques mafieuses / politiques et procédures pénales, enjeux éducatifs, culturels et sociétaux.



LES COMMISSIONS ORGANIQUES

Les commissions organiques constituent un maillon essentiel de la préparation des sessions de l'Assemblée de Corse et participent directement au bon déroulement des séances publiques.

Elles permettent aux élus d'examiner les rapports, d'échanger avec les services instructeurs et d'approfondir les dossiers avant leur examen par la Commission Permanente ou l'Assemblée délibérante.

Chaque conseiller siège au sein d'une seule commission organique. Toutefois, un rapport peut être instruit conjointement par plusieurs commissions lorsque la nature transversale du sujet le justifie.

**COMMISSION
DES FINANCES
ET DE LA FISCALITÉ**



**COMMISSION
DU DÉVELOPPEMENT
ECONOMIQUE,
DU NUMÉRIQUE,
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**



**COMMISSION
DE L'EDUCATION,
DE LA CULTURE,
DE LA COHÉSION
SOCIALE ET DES
ENJEUX SOCIÉTAUX**





LA COMMISSION DES FINANCES ET DE LA FISCALITÉ

Cette commission est composée de 21 membres et présidée par M. Louis POZZO DI BORGO. La Commission des Finances et de la Fiscalité (CFF) s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année 2025. Sous son format "organique", 17 réunions ont permis d'étudier 230 rapports du Conseil exécutif ; 53 ayant fait l'objet d'un rapport transmis à l'Assemblée de Corse. 17 réunions ont été réalisées en distanciel. Elle s'est réunie en formation thématique le 14 mars 2025 afin de mener ses travaux relatifs aux séquences budgétaires.

L'ACTIVITÉ

18

RÉUNIONS

230

RAPPORTS
EXAMINÉS

53

RAPPORTS TRANSMIS
À L'ASSEMBLÉE DE CORSE

LA COMPOSITION



LE PRÉSIDENT
LOUIS POZZO DI BORGO



VICE-PRÉSIDENTE
JULIETTE PONZEVERA



RAPPORTEUR
JOSEPH SAVELLI

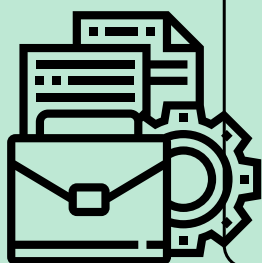
JEAN-CHRISTOPHE **ANGELINI**, SERENA **BATTESTINI**, PAUL-FÉLIX **BENEDETTI**, PAULE **CASANOVA-NICOLAI**, ANGÈLE **CHIAPPINI**, ANNA MARIA **COLOMBANI**, ROMAIN **COLONNA**, LISA **FRANCISCI-PAOLI**, JEAN-CHARLES **GIABICONI**, SANDRA **MARCHETTI**, MARIE-ANTOINETTE **MAUPERTUIS**, GEORGES **MELA**, JEAN-MARTIN **MONDOLONI**, ANTOINE-JOSEPH **PERALDI**, PIERRE **POLI**, JEAN-MICHEL **SAVELLI**, HYACINTHE **VANNI**, CHARLES **VOGLIMACCI**.



LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Cette commission est composée de 21 membres et présidée par Mme Nadine NIVAGGIONI. La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (CDENATE) s'est réunie à 24 reprises en 2025. Sous son format "organique", 24 réunions ont été organisées et 122 rapports du Conseil exécutif et 2 motions ont été examinés; 51 ayant fait l'objet d'un rapport transmis à l'Assemblée de Corse. Ces réunions ont été organisées en distanciel.

L'ACTIVITÉ



24

RÉUNIONS

124

RAPPORTS
ET MOTION EXAMINÉS

51

RAPPORTS TRANSMIS
À L'ASSEMBLÉE DE CORSE

LA COMPOSITION



LA PRÉSIDENTE
NADINE NIVAGGIONI



VICE-PRÉSIDENT
JEAN-PAUL PANZANI



RAPPORTEUR
FRANÇOIS SORBA

ARRIGHI VÉRONIQUE, CAITUCOLI PAUL-JOSEPH, COMBETTE CHRISTELLE, GIACOMETTI PIREDDA JOSEPHA, LE MAO GHJUVAN'SANTU, LUCCHINI JEAN-JACQUES, LUCIANI ANTONIA, MATTEI FLORA, MARIOTTI MARIE-THÉRÈSE, MOSCA PAOLA, PIERI MARIE-ANNE, POLI ANTOINE, PROFIZI JEAN-NOËL, QUASTANA PAUL, SEATELLI JEAN-LOUIS, TERRIGHI CHARLOTTE, TIBERI JULIA ET VALDRIGHI HERVÉ.



LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES ENJEUX SOCIÉTAUX

Cette commission est composée de 21 membres et est présidée par Mme Muriel FAGNI.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux s'est réunie à 14 reprises au cours de l'année 2025. 13 réunions ont été tenues en mode "organique" ; 63 rapports du Conseil exécutif, 4 motions ont été examinés et 55 ont fait l'objet d'un rapport transmis à l'Assemblée de Corse. Ces réunions ont été organisées en distanciel.

LA COMPOSITION



**PRÉSIDENTE
MURIEL FAGNI**



**VICE-PRÉSIDENT
PETRU ANTONE FILIPPI**



**RAPPORTEURE
FRÉDÉRIQUE DENSARI**

**ANTONINI DANIELLE, BICCHIERRY
DIDIER, BORRI JEAN-MARC,
BORROMEI VANINA, BRANCA MARIE-
CLAUDE, CAMPANA FRANÇOISE,
CASANOVA SERVAS MARIE-HÉLÈNE,
COGNETTI TURCHINI CATHERINE,
DUVAL SANTA, GALLONI D'ISTRIA
EVELINE, GHIONGA PIERRE, GUIDONI
PIERRE, LE BOMIN VANINA, LUCCIONI
DON JOSEPH, LUCIANI SAVERIU,
PEDINIELLI CHANTAL, PIETRI
VÉRONIQUE, TRAMONI ELISA.**

L'ACTIVITÉ

14

RÉUNIONS

67

**RAPPORTS
ET MOTION
EXAMINÉS**

55

**RAPPORTS TRANSMIS
À L'ASSEMBLÉE DE
CORSE**

A la demande de la Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, la CECCSES a invité l'Assemblea di a Giuventù à débattre sur la motion 2025/E1/001 déposée par le groupe Avanzemu : La reconnaissance du chjam'è rispondi par l'Unesco comme patrimoine culturel immatériel (PCI) et son inscription sur la liste de sauvegarde d'urgence. Tous les groupes ainsi que les élus non-inscrits se sont associés à cette motion. La motion a été votée à l'unanimité lors de la session plénière de l'Assemblée de Corse en mars.

Par ailleurs, la CECCSES s'est réunie en formation thématique le 8 avril afin d'auditionner la Conseillère exécutive en charge des affaires éducatives et scolaires. Cette dernière a présenté un compte rendu de la réunion qu'elle a tenue avec le Recteur de Corse, les organisations syndicales ainsi que les associations de parents d'élèves, réunion consacrée à l'examen du calendrier scolaire 2025-2026.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions thématiques disposent d'un champ d'intervention élargi portant sur les sujets d'actualité et les thématiques arrêtées par les élus.

Elles organisent librement leurs travaux et peuvent notamment procéder à des auditions. Leurs réflexions peuvent donner lieu à l'élaboration de rapports soumis à l'examen de l'Assemblée de Corse.

Elles peuvent également être saisies pour examiner des rapports ou des motions inscrits à l'ordre du jour.

COMMISSION POUR LES POLITIQUES DE SANTÉ



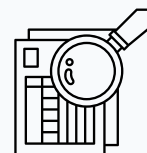
COMMISSION DES COMPÉTENCES
LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES ET POUR
L'ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA CORSE



COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES,
DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
MÉDITERRANÉENNES



COMMISSION DE CONTRÔLE





LA COMMISSION POUR LES POLITIQUES DE SANTÉ

Cette commission est composée de 16 membres et est présidée par Mme Danielle ANTONINI. Elle s'est réunie à 4 reprises en 2025 en mode "organique" pour étudier 4 rapports du Conseil exécutif qui ont fait l'objet de la rédaction de 4 rapports transmis à l'Assemblée de Corse. Ces réunions ont été organisées en distanciel. Elle s'est réunie le 19 mars en mode thématique pour la présentation du projet de centre de ressources et de compétences sclérose en plaques CRC SEP par les Dr Pierre DUROZARD, Christine MANZAC et Marie Thérèse MARCELLI cadre de santé.

L'ACTIVITÉ

5

RÉUNIONS

4RAPPORTS
EXAMINÉS**4**RAPPORTS TRANSMIS
À L'ASSEMBLÉE DE CORSE

LA COMPOSITION

**PRÉSIDENTE
DANIELLE
ANTONINI****VICE-PRÉSIDENTE
EVELINE
GALLONI D'ISTRIA****RAPPORTEUR
JEAN-MARC
BORRI**

Véronique **ARRIGHI**, Marie-Claude **BRANCA**, Françoise **CAMPANA**, Cathy **COGNETTI-TURCHINI**, Frédérique **DENSARI**, Santa **DUVAL**, Muriel **FAGNI**, Pierre **GHIONGA**, Vanina **LE BOMIN**, Jean-Paul **PANZANI**, Chantal **PEDINIELLI**, Véronique **PIETRI** et Pierre **POLI**.



LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET MÉDITERRANÉENNES

Cette commission est composée de 16 membres et est présidée par M. Paul-Joseph CAITUCOLI. Elle s'est réunie 4 fois sur l'année 2025 en mode organique ; 7 rapports du Conseil exécutif ont été examinés et 7 ont fait l'objet de la rédaction de rapports transmis à l'Assemblée de Corse. Ces réunions ont été organisées en distanciel.

L'ACTIVITÉ

4

RÉUNIONS

7RAPPORTS
EXAMINÉS**7**RAPPORTS
TRANSMIS
À L'ASSEMBLÉE
DE CORSE

LA COMPOSITION

**PRÉSIDENT
PAUL-JOSEPH
CAITUCOLI****VICE-PRÉSIDENT
JEAN-JACQUES
LUCCHINI****RAPPORTEURE
PAULA
MOSCA**

Didier **BICCHIERAY**, Cathy **COGNETTI-TURCHINI**, Romain **COLONNA**, Vanina **LE BOMIN**, Antonia **LUCIANI**, Jean-Paul **PANZANI**, Antoine **POLI**, Jean-Noël **PROFIZI**, Paul **QUASTANA**, François **SORBA**, Charlotte **TERRIGHI**, Hervé **VALDRIGHI**, Charles **VOGLIMACCI**.



LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Présidée par un membre de l'opposition de l'Assemblée de Corse, M. Jean-Michel SAVELLI, et composée de 16 membres, la Commission de Contrôle est chargée de contrôler les établissements publics, agences, et tout autre organisme au capital duquel participe la Collectivité de Corse et/ou financés par elle, ainsi que toute étude menée à son initiative dans les domaines de compétences de la Collectivité de Corse. Cette instance ne s'est pas réunie au cours de l'année 2025.

LA COMPOSITION



PRÉSIDENT
JEAN-MICHEL
SAVELLI



VICE-PRÉSIDENTE
SANDRA
MARCHETTI



RAPPORTEURE
MARIE-THÉRÈSE
MARIOTTI

Jean-Christophe **ANGELINI**, Danielle **ANTONINI**, Serena **BATTESTINI**, Paul-Félix **BENEDETTI**, Jean-Marc **BORRI**, Marie-Hélène **CASANOVA SERVAS**, Christelle **COMBETTE**, Eveline **GALLONI D'ISTRIA**, Jean-Martin **MONDOLONI**, Nadine **NIVAGGIONI**, Jean-Paul **PANZANI**, Antoine-Joseph **PERALDI** et Pierre **POLI**.



LA COMMISSION DES COMPÉTENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES ET POUR L'ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA CORSE

2

Cette commission est composée de 16 membres et est présidée par M. Romain COLONNA.

RÉUNIONS

Elle s'est réunie en mode organique le 16 mai pour l'examen de 2 rapports relatifs à :

- la proposition d'adaptation législative et réglementaire du code de la commande publique relative à l'introduction de la notion de "bénéfice raisonnable" demande adressée au gouvernement sur le fondement de l'article L.4422-16 du CGCT ;
- la proposition d'adaptation législative "présentation annuelle devant l'Assemblée de Corse de la politique pénale menée en Corse" demande adressée au gouvernement.

LA COMPOSITION



PRÉSIDENT
ROMAIN
COLONNA



VICE-PRÉSIDENT
DON-JOSEPH
LUCCIONI



RAPPORTEURE
FRANÇOISE
CAMPANA

Jean-Christophe **ANGELINI**, Paul-Félix **BENEDETTI**, Paule **CASANOVA NICOLAI**, Marie-Hélène **CASANOVA SERVAS**, Angèle **CHIAPPINI**, Anna Maria **COLOMBANI**, Petru Antone **FILIPPI**, Josepha **GIACOMETTI-PIREDDA**, Jean-Martin **MONDOLONI**, Nadine **NIVAGGIONI**, Jean-Paul **PANZANI**, Marie-Anne **PIERI**, Véronique **PIETRI**.

LA COMMISSION AD HOC

Lorsque la nature d'une affaire qui lui est soumise l'exige, l'Assemblée de Corse peut décider, à l'initiative de sa Présidente ou à la demande d'un cinquième de ses membres, la création d'une commission ou d'un groupe de travail ad hoc. Elle en détermine la durée, la composition et la mission.

Au cours de l'année 2025, une commission ad hoc a été mise en place.

En effet, lors de la session de l'Assemblée de Corse du mois de juin 2025, le rapport n° 173 a proposé la création de la commission ad hoc intitulée "Nant'à a pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica".

Cette commission, installée le 27 juin 2025, est présidée par Monsieur Romain COLONNA et composée de 21 membres élus représentant l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse.



CUMISSIONE AD HOC NANT'À A PULITICA LINGUISTICA DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

installée le 27 juin 2025



Elle s'est réunie à neuf reprises et a effectué plusieurs déplacements sur différents sites afin de mener ses travaux au plus près des acteurs concernés.

La commission s'inscrit dans le cadre du renforcement et de la structuration de la politique linguistique de la Collectivité de Corse. Ses travaux visent à dresser un état des lieux partagé, à analyser les dispositifs existants et à formuler des propositions opérationnelles en faveur de la promotion, de la transmission et de l'usage de la langue corse dans l'ensemble des politiques publiques. La méthode retenue, fondée sur une large concertation et des déplacements de terrain, permet d'associer étroitement les acteurs institutionnels, éducatifs, culturels et associatifs concernés.

Cette instance traduit la volonté de l'Assemblée de Corse de se saisir de problématiques sociétales structurantes, nécessitant une approche transversale et approfondie.

Un rapport de synthèse des travaux réalisés a été présenté le 26 janvier 2026 lors de la première session de l'Assemblée de Corse.

LA COMPOSITION

LES VICE-PRÉSIDENTS



LE PRÉSIDENT
ROMAIN
COLONNA



VANINA
LE BOMIN



VÉRONIQUE
PIETRI



JEAN-MARTIN
MONDOLONI

BRANCA MARIE-CLAUDE, **CAMPANA** FRANÇOISE, **COGNETTI-TURCHINI** CATHY, **DUVAL** SANTA, **FAGNI** MURIEL, **FILIPPI** PETRU ANTONE, **GALLONI D'ISTRIA** EVELINE, **GHIONGA** PIERRE, **GIABICONI** JEAN-CHARLES, **GIACOMETTI-PIREDDA** JOSEPHA, **LUCCIONI** DON JOSEPH, **LUCIANI** SAVERIU, **MAUPERTUIS** MARIE-ANTOINETTE, **MOSCA** PAULA, **NIVAGGIONI** NADINE, **TERRIGHI** CHARLOTTE ET **TRAMONI** ELISA.

L'ACTIVITÉ

9

RÉUNIONS

13

AUDITIONS



02.2

Les activités liées aux fonctions supports Assistance Juridique, Technique et Administrative

Composée de deux services, service Ressources et Moyens, service de l'Assistance technique, numériques et des archives, la Direction de l'Assistance Juridique Technique et Administrative axe son activité sur l'accompagnement du mandat des élus, afin que celui-ci se déroule dans des conditions optimales, aussi bien sur le plan juridique, qu'administratif et technique.

Dans ces domaines, l'année 2025 a été l'occasion, dans un contexte de discussions institutionnelles ralenti, de démontrer les capacités de notre institution à maintenir ses missions, voire de préparer leur élargissement (CCI) et à les border juridiquement.

Outre l'obligation de poursuivre la traduction simultanée et de retranscription/traduction des débats de l'Assemblée de Corse, la direction a travaillé à asseoir et à stabiliser ces pratiques, ce qui a conduit les services à développer de nouvelles compétences de coordination des prestataires extérieurs.

Sur le plan juridique, la Direction a poursuivi le développement des compétences en matière de marchés publics au sein du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, avec l'appui de la Direction des marchés, tout autant qu'elle a favorisé l'utilisation du recours à l'assistance du référent déontologue.

Elle a ainsi concouru à sécuriser l'exercice du débat démocratique tant dans le cadre des réunions de l'Assemblée de Corse que des commissions qui la composent, grâce à l'élargissement de ses missions.

SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE, ARCHIVAGE, NUMÉRISATION

La première mission du service consiste à assurer l'organisation technique des séances de l'Assemblée de Corse (régie audiovisuelle, sténotypie des débats, reprographie). Quatre pôles constituent ce service :

STÉNOTYPIE

RÉGIE

REPROGRAPHIE

**DÉMATÉRIALISATION
& VALORISATION**

Le service assure ainsi les conditions d'exercice et de conservation de la mémoire de l'Institution. De nombreuses tâches, à la fois techniques et administratives, sont liées à ces secteurs :



La reprographie des rapports du Conseil exécutif, des rapports des commissions de l'Assemblée, les avis du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, les recueils des questions orales, des motions et des amendements, les comptes rendus in extenso des débats de l'Assemblée ;



La gestion de la régie audiovisuelle, pour les sessions de l'Assemblée de Corse, les sessions de l'Assemblea di a Giuventù, les assemblées générales du CESEC, l'Assemblea di i Zitelli et de tous les événements qui se déroulent dans l'hémicycle d'Aiacciu et ses annexes ;



La prise et la retranscription en sténotypie des débats de l'Assemblée de Corse ; la correction et la mise en forme des comptes rendus in extenso, puis leur transmission aux groupes politiques de l'Assemblée, aux conseillers exécutifs, aux cabinets du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse ;



La dématérialisation pour mise à disposition des délibérations de l'Assemblée de Corse sur le site Intranet de la Collectivité de Corse et les rendre accessibles pour les services de la Collectivité ;



La transmission des délibérations de l'Assemblée de Corse pour publication sur le site Internet www.isula.corsica, en liaison avec la Direction de la Communication, ainsi que la publication des délibérations de l'Assemblée de Corse sur le site Assemblea di Corsica ;



La préparation et la gestion technique, au titre de la Présidence de l'Assemblée, des réunions de commissions organisées en téléprésence ou en visioconférence.



En 2025, comme les années précédentes, le service de l'assistance technique a été fortement sollicité afin de garantir les conditions permettant aux différentes instances de se réunir en présentiel et en distanciel.

Les services mis en place pour les élus et leurs collaborateurs (streaming "privé" de réunions, captation audio et vidéo, mise à disposition des fichiers afférents, réunions TEAMS, organisation de la prestation d'interprétation des débats langue corse-français et français-corse avec la régie technique de l'Assemblée de Corse...) sont entrés dans une période de normalisation.

Au cours de l'année 2025, l'Assemblée de Corse a siégé en présentiel, la Commission permanente, quant à elle, s'est réunie principalement en visioconférence ou en mode mixte.

L'ensemble des pôles (sténotypie, reprographie, archivage, régie) a poursuivi ses efforts, les réunions à distance ou en mode mixte constituant une contrainte supplémentaire désormais largement maîtrisée.

Outre les travaux de l'Assemblée de Corse, la régie a également assuré le suivi des séances ordinaires du CESEC, de l'Assemblea di a Giuventù et d'autres événements (cérémonie des vœux ; conférences "Corsica Pruspettiva 2050" ; plusieurs conseils d'administration ; réception en l'honneur des bacheliers ayant obtenu la mention très bien ; plusieurs forums et expositions, remises de prix et cérémonies diverses). Le service a également poursuivi sa participation aux travaux de préfiguration concernant le projet global de modernisation des hémicycles, en lien avec la DDSI et la direction des bâtiments. Sans compter les réunions des commissions organiques, du CESEC et de la Chambre des Territoires, le service a géré directement plus de :

520

heures de réunions
(présentiel/et mixte- présentiel/distanciel)

430

heures d'enregistrements divers

11

**réunions du CESEC
et 1 conférence**

170

réunions ou événements

13

sessions de l'Assemblée de Corse

3

conférences CP2050

35

**réunions de la Commission Permanente
de l'Assemblée de Corse**

3

**réunions plénières de l'Assemblea di
a Giuventù (et plusieurs réunions de
commissions de cette assemblée)**

COMPTES RENDUS IN EXTENSO (CRI)



3562 pages d'in extenso rédigées pour l'année 2025.

La séance ayant donné lieu à l'in extenso le plus conséquent est celle des **27 et 28 mars 2025 (455 pages)**.

121 recherches et envois personnalisés ont été effectués en sus de la transmission des comptes rendus intégraux (diffusion sélective d'extraits de CRI).

3562

pages

10 984

lectures sur le site
de l'Assemblée de Corse



CONSERVATION & ARCHIVAGE

Le travail d'archivage vidéo des sessions des mandatures précédentes s'est poursuivi tout au long de l'année, comme le traitement des documents administratifs de l'Assemblée de Corse, tant au format électronique qu'au format papier.

En 2025, ce sont plus de 17 mètres linéaires de documents au format papier et 925 documents au format électronique qui ont été traités en termes de conservation.

+17

mètres linéaires de
documents au format papier

925

documents au format
électronique

SERVICE RESSOURCES ET MOYENS

LE PÔLE JURIDIQUE



Celui-ci assure des missions de conseil, la veille juridique sur l'ensemble des questions institutionnelles, juridiques, déontologiques et organisationnelles en lien direct avec le déroulement des travaux de notre assemblée délibérante, des commissions et groupes de travail.

Par ailleurs, il a la charge du suivi administratif et financier des marchés publics relatifs à la traduction simultanée et à la retranscription, la traduction des débats de l'Assemblée de Corse.

Il lui appartient également d'organiser et de mettre en œuvre un fonds documentaire thématique, basé sur les principaux dossiers traités de façon récurrente par l'Assemblée de Corse.

Au cours de l'exercice 2025, le pôle juridique a poursuivi ses missions relatives à la rédaction des délibérations rendues nécessaires par les modifications de désignations au sein des divers organismes extérieurs, intervenues en cours d'exercice, à la suite notamment du remaniement du Conseil Exécutif de Corse, ce qui fut une première en cours de mandature, mais également de simples renouvellements d'instance ou à l'initiative des conseillers à l'Assemblée de Corse.

Ce travail permet le suivi et la mise à jour des désignations au sein de plus de 250 organismes extérieurs.

Enfin, ce pôle assure l'interface avec la Direction des Ressources Humaines pour toutes les questions relatives à la gestion des membres de l'Assemblée de Corse (retraite d'élu, maladie,...), mais également des personnels, en intervenant notamment dans le cadre du recensement et de la transmission des états relatifs aux heures supplémentaires et aux besoins collectifs et individuels de formation sollicités par les agents du Secrétariat Général.

Ce pôle est également, de manière plus limitée, le relais des collaborateurs des groupes politiques de notre assemblée.

LE PÔLE SERVICE AUX ELUS

L'activité de ce pôle est consacrée à l'amélioration des conditions d'exercice du mandat d'élus.

Il est ainsi chargé de la mise en œuvre du plan de formation, voté conformément à la loi, en début de mandature et de la prise en charge des différentes actions de formation individuelles ou collectives sollicitées par les conseillers à l'Assemblée de Corse dans le cadre de leurs droits spécifiques.

Ainsi, dans le cadre de l'installation de la nouvelle assemblée en juillet 2021, le règlement relatif à la formation des conseillers à l'Assemblée de Corse et des conseillers exécutifs a été adopté par la Commission permanente délibérante, lors de son examen le 29 septembre 2021.

Concernant sa mise en œuvre, il est à noter qu'au cours de l'année 2025, la formation des élus s'est organisée autour de deux modalités :

- Une action de formation collective d'une journée, réunissant 6 élus, consacrée aux évolutions structurelles de l'architecture Europe-État-collectivités territoriales, dans une perspective d'amélioration de l'efficacité des compétences. Le coût de cette formation s'élève à 950 € par élu, soit un total de 5 700 €.
- Deux actions de formation individuelle, inscrites dans le cadre d'un accompagnement personnalisé, portant sur la prise de parole en public ("Comment améliorer son aisance à l'oral ?"). D'une durée de deux journées chacune, ces formations représentent un coût de 3 400 € par élu, soit un total de 6 800 €.

Au total, les dépenses consacrées à la formation des élus au titre de l'année 2025 s'élèvent à 12 500 €.

Ce service aux élus est également chargé de la gestion des déplacements des membres des différentes instances (Assemblée de Corse, Assemblea di a Giuventù, Comité d'évaluation des politiques publiques) ou de tout expert missionné dans le cadre des travaux de l'Assemblée de Corse et de ses commissions, pour ce qui concerne la réservation de titres de transport, le remboursement des frais liés aux indemnités kilométriques, aux repas et nuitées. Il est à ce titre, l'interlocuteur privilégié des élus et des collaborateurs des groupes politiques pour toutes questions relatives à ce domaine.

UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE



La Collectivité de Corse s'est dotée, en 2025, d'un Référent Déontologue mis à la disposition des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif.

La loi du 21 février 2022 dite "3DS" (Différenciation, Décentralisation et Déconcentration) et ses décrets d'application ont généralisé dans toutes les collectivités territoriales la mise à disposition d'un Déontologue auprès des élus, pour toute question de probité ou de conflits d'intérêts susceptible d'intervenir dans l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée de Corse avait déjà pris l'initiative de créer à cet effet, en février 2020, une Commission de Déontologie, composée des représentants des groupes politiques et présidée par un ancien bâtonnier librement désigné par les barreaux d'Aiacciu et Bastia. Le Référent Déontologue doit être, dans le même esprit, une personnalité qualifiée (ou un collège de personnalités qualifiées) exerçant en toute indépendance vis-à-vis de la Collectivité au moyen de prestations unitaires. A l'issue d'une procédure codifiée par le législateur, M. Paul PELLEGRINI, haut-fonctionnaire à la retraite, et fin connaisseur tant de l'environnement juridique des administrations publiques en général, que de l'environnement institutionnel de la Collectivité de Corse -où il avait exercé comme directeur général des services- en particulier, a été officiellement installé lors de la session du 31 janvier 2025.

Son activité a principalement porté sur des conseils aux élus avec, pour objectif, le respect des principes déontologiques conformément à l'article 218 de la loi du 21 février 2022.

UNE ACTIVITÉ DE CONSEIL SOUTENUE

En 2025, le Référent Déontologue a été saisi à 15 reprises, chaque saisine donnant lieu à un avis dûment argumenté. Les saisines peuvent émaner d'un conseiller, du président du Conseil exécutif ou de la présidente de l'Assemblée.

8 saisines ont émané de la présidence de l'Assemblée, qui concernaient donc plusieurs conseillers sur un même objet, tandis que 7 ont été engagées, à titre individuel, par des élus de l'assemblée délibérante.

15

saisines

8

ont émané de la présidence
de l'Assemblée

7

ont été engagées, à titre individuel,
par des élus de l'assemblée délibérante

Les premières, pour la plupart, portaient sur le cumul d'intérêts publics, consistant à apprécier si les conseillers détenteurs d'un autre mandat, ou représentant l'Assemblée dans un autre organisme public ou parapublic, pouvaient participer aux débats et aux votes sur les projets de délibération intéressant simultanément les deux entités. Les secondes ont été davantage en relation avec l'activité professionnelle, ou encore, la situation personnelle, de leur auteur.

Dans tous les cas, les échanges entre élu et déontologue restent confidentiels et l'avis rendu ne s'impose pas à l'élu qui l'a sollicité, qui reste donc libre de le suivre ou pas.

Pour autant, le conflit d'intérêt peut non seulement entacher la légalité administrative de la délibération mais encore, engager la responsabilité pénale de l'élu. A travers les avis rendus, le Référent Déontologue indique avoir été constamment guidé par le souci de protéger l'institution et les élus, en évitant à ceux-ci de se placer dans une situation de conflit d'intérêts ; n'hésitant pas à recommander des solutions différentes des choix envisagés initialement, dans les rapports ou les positionnements. Et il précise que cette activité soutenue a été facilitée par les formations qu'il a pu suivre, ainsi que les bonnes relations établies avec le secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

DES FORMATIONS TRÈS POSITIVES

Après une formation initiale ayant eu lieu au second semestre 2024, assurée par une avocate hautement spécialisée du barreau de Strasbourg, concernant les principes déontologiques, l'état de la jurisprudence et les principales recommandations visant à éviter les situations de conflits d'intérêts, le Référent Déontologue a participé, dès avril 2025, à la journée d'échanges organisée par la région Ile-de-France avec tous les déontologues régionaux. Incluant les interventions de hautes personnalités du monde judiciaire et de la Haute Autorité de la Transparence de la Vie publique, ce programme s'est avéré particulièrement enrichissant et a permis au Référent de la Collectivité de Corse de nouer des contacts avec ses homologues des conseils régionaux.

DES PROPOSITIONS VISANT À DÉVELOPPER UN DISPOSITIF DE PROBITÉ ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ADAPTÉ AUX ENJEUX

Le Référent Déontologue s'est également impliqué, en coopération étroite avec le secrétariat général de l'Assemblée, dans la structuration d'un dispositif élaboré ayant vocation à répondre aux enjeux qui se posent aux élus de la principale collectivité de Corse dans leurs prises de décisions.

En lien d'une part avec les réflexions menées dans le cadre des ateliers thématiques et de la mise en œuvre de la délibération du 27 février 2025 relative à la lutte contre les pratiques mafieuses, d'autre part avec le contrôle effectué par l'agence nationale anti-corruption à la Collectivité de Corse au premier semestre 2025, le Référent Déontologue a contribué à l'élaboration de trois types de supports :

- **une charte éthique du conseiller**, valant code de déontologie comportant des contenus spécifiques à la Collectivité de Corse,
- **un guide du conseiller actualisé**, recensant les principaux textes applicables (législation, jurisprudence, délibérations, synthèses des ateliers) et comportant un "arbre des décisions",
- **un volet spécifique de la cartographie des risques élaborée par la Collectivité**, prenant en compte les situations occasionnées par les différents types de représentations.

02.3

Les activités liées aux initiatives parlementaires

La Direction des Initiatives parlementaires et de la Coopération assure la gestion des instances consultatives rattachées à l'Assemblée de Corse, et créées à l'initiative de celle-ci, dans les domaines de la Jeunesse, de l'Evaluation des politiques, de la Prospective et aussi, de la coopération entre régions voisines.

CES INSTANCES ONT VOCATION À



FACILITER L'ACCÈS DES CITOYENS AUX INSTITUTIONS, EN LES INTÉGRANT AU DÉBAT PUBLIC, À LA PRISE DE DÉCISION OU À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES TERRITORIALES ;



ENRICHIR LES DÉCISIONS DES ÉLUS PAR DES RÉFLEXIONS SCIENTIFIQUES SUR LES ENJEUX D'AVENIR ;



RENFORCER L'OUVERTURE DE LA CORSE SUR SON ENVIRONNEMENT MÉDITERRANÉEN.

La Direction, dans le même esprit, a assuré l'accueil de visiteurs et notamment de groupes scolaires, à l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ

UN ESPACE VIVANT DE PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

Créée en juillet 2016 puis renouvelée en 2019, 2021 et 2025, l'Assemblea di a Giuventù constitue une instance consultative originale, sans équivalent parmi les collectivités régionales françaises. Placée sous la présidence de la Présidente de l'Assemblée de Corse, elle rassemble 62 conseillers âgés de 16 à 29 ans, répartis en quatre collèges représentatifs de la diversité de la jeunesse insulaire : étudiants, lycéens, actifs et salariés, ainsi que candidats libres. Sa composition respecte le principe de parité et vise à assurer une représentation équilibrée des parcours, des sensibilités et des territoires de Corse.

Conçue comme un espace d'expression, de concertation et de participation citoyenne, l'Assemblea di a Giuventù a pour vocation de favoriser l'implication des jeunes dans la vie publique et institutionnelle de l'île. Elle contribue ainsi à renforcer le dialogue entre les générations et à faire émerger, au sein du débat démocratique, les attentes, les préoccupations et les propositions de la jeunesse corse.

QUATRIÈME MANDATURE

L'année 2025 a marqué l'ouverture de la quatrième mandature de l'institution. Installée officiellement le 22 janvier 2025, cette nouvelle assemblée a rapidement démontré sa capacité d'initiative et son investissement dans les grands débats intéressant l'avenir de la Corse. Dès ses premiers mois d'activité, elle s'est inscrite dans une dynamique particulièrement soutenue, caractérisée par une participation accrue aux travaux de la Collectivité de Corse et par une mobilisation importante de ses membres au sein des commissions et des séances publiques.

Cette première année de mandature a notamment été marquée par l'intensification des consultations menées sur les rapports présentés par le Conseil exécutif de Corse. À travers les avis rendus et les contributions formulées, les jeunes conseillers ont pu exprimer leur vision sur des sujets touchant directement leur quotidien ainsi que les perspectives de développement de la Corse. Les débats ont porté sur des thématiques essentielles telles que l'environnement et la transition écologique, l'emploi et l'insertion professionnelle, la culture, l'éducation, le logement, la mobilité, le numérique ou encore la préservation de l'identité corse. Au terme de cette première année de mandature, l'Assemblea di a Giuventù a confirmé pleinement sa place dans le paysage institutionnel corse. Par l'intensité de son activité, la qualité de ses contributions et sa participation aux grandes réflexions conduites par la Collectivité de Corse, elle s'est affirmée comme un véritable espace d'expression démocratique, de citoyenneté active et de proposition au service de la jeunesse et de l'intérêt général.

Au-delà de ses missions consultatives traditionnelles, l'Assemblea di a Giuventù a été pleinement associée à plusieurs démarches stratégiques engagées par la Collectivité de Corse. Elle a ainsi participé aux réflexions relatives au processus d'évolution institutionnelle de la Corse et aux travaux préparatoires concernant la révision constitutionnelle. Elle a également pris part aux ateliers prospectifs "Corsica Pruspettiva 2050", visant à construire une vision partagée du développement de l'île à l'horizon du milieu du siècle. Enfin, elle a contribué aux échanges consacrés à la lutte contre les phénomènes mafieux, sujet majeur pour l'avenir économique, social et démocratique du territoire.

Dans le prolongement des orientations formulées par la précédente mandature, l'Assemblea di a Giuventù a également engagé un chantier de révision de son règlement intérieur. À cette fin, un groupe de travail dédié a été constitué afin d'examiner les adaptations nécessaires au regard de l'évolution des missions de l'institution et de l'accroissement de son activité. Les réflexions engagées ont porté sur l'organisation des travaux de l'Assemblée, le fonctionnement des commissions, les procédures d'examen des textes ainsi que les modalités de participation des conseillers. Cette démarche s'inscrivait dans une volonté de renforcer l'efficacité, la lisibilité et la qualité des travaux conduits par l'institution, tout en consolidant les acquis des précédentes mandatures.

L'Assemblée s'est réunie à trois reprises en séance publique, les 9 avril, 11 juillet et 3 décembre 2025. Ces réunions ont constitué des temps forts de la vie institutionnelle de la jeunesse corse, permettant aux conseillers de débattre publiquement des enjeux identifiés au cours de leurs travaux. Elles se sont traduites par l'adoption de 29 questions orales et de 18 motions, témoignant de l'engagement des membres de l'Assemblée et de leur volonté de contribuer activement à la décision publique.

Parallèlement, les trois commissions organiques ont connu une activité particulièrement dense tout au long de l'année. Leurs travaux ont permis l'élaboration de trois rapports thématiques consacrés respectivement aux enjeux du numérique, à la lutte contre la spéculation foncière et immobilière ainsi qu'au développement de l'enseignement immersif de la langue corse. Ces productions ont donné lieu à des analyses approfondies et à la formulation de propositions concrètes destinées à nourrir l'action publique.

L'activité consultative de l'institution a également enregistré une progression remarquable. Vingt avis ont été rendus sur saisine du Président du Conseil exécutif de Corse, soit une augmentation de 100 % par rapport à l'ensemble de la précédente mandature. Cette évolution a traduit à la fois la confiance accordée à l'Assemblea di a Giuventù par les institutions de la Collectivité de Corse et la reconnaissance croissante de son expertise sur les sujets intéressant la jeunesse et l'avenir du territoire.

3**RÉUNIONS****29****QUESTIONS
DÉPOSÉES****18****MOTIONS****20****AVIS****3****RAPPORTS
THÉMATIQUES**

L'ASSEMBLEA DI I ZITELLI

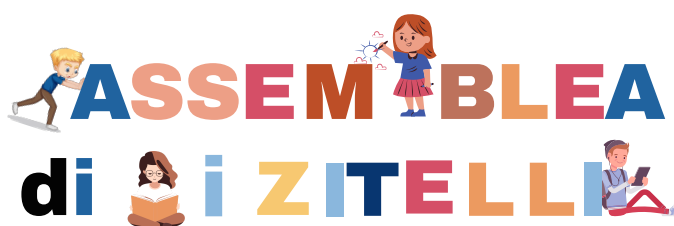
Lieu d'apprentissage de la vie démocratique destiné aux élèves des écoles primaires (cours moyens) et des collèges de Corse (6e et 5e), l'Assemblea di i Zitelli a repris ses activités après plusieurs années d'interruption.

Préparée par des travaux pédagogiques dans le cadre scolaire, mais aussi par les visites de l'Assemblée et des rencontres en classes avec les élus référents, la IXe édition s'est déroulée le 11 juin, en présence du Recteur et du Président du Conseil exécutif, avec la participation de 17 établissements.

Les jeunes délégués ont pu, dans l'hémicycle et en salles de commissions, poser des questions orales, débattre et amender leurs projets de motions, avant d'en sélectionner une à l'issue d'un processus parlementaire. Et la motion lauréate (« Metta in baddu un ritimu sculari novu in cori di l'Academia di Corsica »), demandant un aménagement du calendrier scolaire pour des rythmes plus adaptés, a été soumise ensuite à l'Assemblée de Corse, qui l'a adoptée à l'unanimité.

LA MOTION LAURÉATE

 **“Metta in baddu un ritimu sculari novu in cori di l'Academia di Corsica”**, demandant un aménagement du calendrier scolaire pour des rythmes plus adaptés, a été soumise ensuite à l'Assemblée de Corse, qui l'a adoptée à l'unanimité.



LE COMITÉ D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ce Comité d'Évaluation, dont la création à l'initiative de l'Assemblée de Corse avait représenté une première dans les collectivités territoriales de l'île, occupe toujours un positionnement original. Présidé par Mme Marie-France BERENI-CANAZZI, composé de 53 membres, issus majoritairement de la société civile (représentants des associations et syndicats œuvrant dans les domaines économiques et sociaux, culturels et environnementaux, représentants des citoyens tirés au sort). Ni organe de contrôle, ni service d'audit interne, il contribue à intégrer aux décisions un retour d'expérience original : celui de la démocratie participative.

DEUXIÈME ÉVALUATION

En 2025, les membres du Comité d'Évaluation ont poursuivi leur troisième évaluation, qui porte sur **"la politique de transport de la CDC en matière de fret maritime sur la période 2018-2022"**, en cherchant plus précisément à apprécier si elle correspondait aux objectifs initiaux. Initié à la fin de l'année 2024, ce cycle de travail a nécessité 25 réunions :

- d'abord pour définir une méthodologie, recueillir des données et élaborer un questionnaire ouvert comportant 14 interrogations (allant des enjeux juridiques à la nouvelle donne environnementale en passant par l'approche économique et bien évidemment, le ressenti de l'utilisateur),
- ensuite, dans le cadre d'une approche « multi -acteurs », pour auditionner des acteurs représentatifs tels que le Président de l'OTC, les responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie, les dirigeants des trois opérateurs maritimes (Corsica Linea, Corsica Ferries, La Méridionale), les représentants des usagers (transporteurs, commerçants et agriculteurs), des experts (directeur de l'INSEE, notamment),
- enfin, pour commencer à réfléchir aux recommandations qui seront issues du rapport : revalorisation de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale (DCT, figée depuis 2009) / aménagement d'un "quai Corse" à Marseille (plateforme logistique corse ou hub insulaire) / création d'un "plan de continuité fret" / recherche de la souveraineté alimentaire de la Corse / soutien au projet de continuité transfrontalière Méditerranéenne de l'OTC / demande d'application de la "Clause d'insularité" (article 174 du traité de l'UE) et son corollaire "un fonds de compensation de l'insularité".

Dans le même temps, deux membres du Comité ont pu faire le point avec les services de l'Assemblée et de la Direction Générale des Services sur la mise en œuvre des recommandations issues du premier rapport d'évaluation (2023), portant sur la gestion de la crise sanitaire au niveau de la Collectivité en Corse.

Associer le citoyen aux décisions publiques par l'évaluation de leurs effets : c'est le fil rouge du CEPP, dont les travaux visent à faire remonter les réalités telles qu'elles sont ressenties sur le terrain.



CORSICA PRUSPETTIVA 2050



Le dispositif "Corsica Pruspettiva 2050", créé à son initiative, a poursuivi sa montée en charge avec la **phase de structuration des principaux scenarii**. 3 conférences ont été organisées, réunissant élus, experts et grand public, autour d'enjeux de société majeurs : "**Pauvreté et Inégalités**", "**Intelligence Artificielle : algorithmes, enjeux, solutions**" et "**La Méditerranée en 2050, de l'ONU à la Corse : 6 scenarii pour le futur**".

Un **rapport d'information sur l'état d'avancement de la démarche** a été présenté et débattu en séance publique lors de la session des 2 et 3 octobre.



22, corsu Grandval - BP 215
20187 Aiacciu Cedex 1
www.isula.corsica/assemblea